

MUTEX RAPPORT ANNUEL 2017

SOMMAIRE

- 1 RAPPORT DE GESTION
- 2 RAPPORT OFFICIEL DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)
- 3 RAPPORT FINANCIER
- 4 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 RAPPORT DE GESTION

- 1.1. Faits marquants de l'exercice
- 1.2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 1.3. Activités de recherche et développement
- 1.4. Activités et résultats 2017
- 1.5. Groupe, entités liées, et entités avec lien de participation
- 1.6. Résultats financiers sur 5 ans
- 1.7. Délais de paiement des fournisseurs
- 1.8. Perspectives
- 1.9. Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 1.10. Rapport Extra-financier

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau pacte d'actionnaires, avec l'augmentation de la participation d'Harmonie Mutuelle de 34% à 51% dans le capital de la société, et la mise en place d'une nouvelle gouvernance, sous la forme d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale.

Les autres actionnaires membres du pacte ont conservé leurs parts respectives dans le capital à l'exception de Mutex Union, dont le pourcentage de détention passe de 29% à 12% suite à la cession d'une partie de ses parts à Harmonie Mutuelle.

Au plan financier, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016 avec le maintient d'un environnement de taux bas, et n'a en conséquence pas occasionné de nouvelle baisse de taux techniques.

Sur le plan réglementaire, l'année 2017 a été impactée :

- par le déploiement des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) entraînant une évolution nécessaire du processus de gestion des cotisations,
- par la fin de la prise en charge par l'Etat des majorations légales de droit commun (hors anciens combattants) obligeant les assureurs à prendre à leur charge les provisions nécessaires à leur financement,
- par une nouvelle contribution exceptionnelle calculée sur l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la loi de finance rectificative 2017.

		-		_	_	
E\/È	IEMENITO	POSTÉRIEURS	: À :		DE DE I 'E	VEDCICE
	<u> </u>	PUSTERIEURS	A	ACIOIU	KE 1)E 1 E	·XFRUIUF

Néant.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2017

Le chiffre d'affaires brut de MUTEX est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (826 M€), des primes relatives à des acceptations en réassurance (175 M€) dont l'activité de MUTEX Union à 100% pour 49 M€.

DIFFUSION DES PRODUITS

MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la prévoyance.

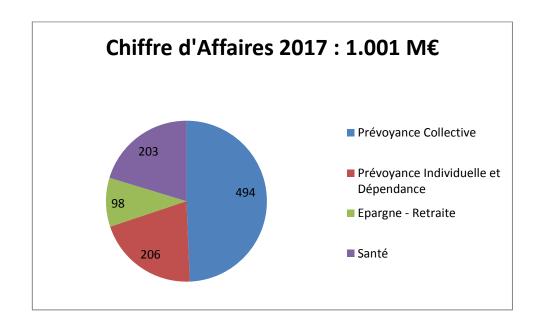
La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P.,
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar,
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2017, les primes brutes de MUTEX représentent 1 001 M€ dont 5 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice. Hors ces effets exceptionnels, le chiffre d'affaires de MUTEX s'élève à 996 M€ contre 1 162 M€ en 2016 et se répartit comme suit :

Répartition des cotisations par activité :



Activité

En 2017, MUTEX a émis 1 001 M \in de cotisations d'assurance dont 175 M \in au titre d'acceptations.

Activité en M€	31/12/2017	31/12/2016	Var %
Assurance directe	826	827	0%
Acceptations	175	337	-48%
TOTAL	1 001	1 164	-14%

Les comptes techniques d'assurance vie et non vie de MUTEX présentent les montants suivants :

Primes Nettes en M€	31/12/2017	31/12/2016	Var %
Primes Brutes Non Vie	671	823	-18%
Primes Brutes Vie	330	341	-3%
Sous total Primes Brutes	1 001	1 164	-14%
Primes cédées	-203	-300	-32%
TOTAL	798	864	-8%

L'augmentation du chiffre d'affaires est principalement concentrée sur la Prévoyance Collective qui progresse de 19 M€ avec la renégociation du taux d'appel de cotisation du contrat IEG (10 M€) et la hausse des cotisations de contrats sur-mesure (11 M€) dont 17 M€ liés aux affaires nouvelles, 6 M€ aux renouvellements et -12 M€ aux résiliations sur le stock.

Provisions Techniques en M€	31/12/2017	31/12/2016	Var %
Non Vie	2 594	2 466	5%
Vie	4 734	4 709	1%
TOTAL	7 328	7 175	2%

Les provisions non vie progressent de 5% du fait de comptes Santé gérés en externe Mutex et non soldés à fin 2017.

Gestion financière

	31/12/	/2017	31/12/2016		
Portefeuille de placements en M€	Valeur comptable nette	Plus ou moins- values latentes	Valeur comptable nette	Plus ou moins- values latentes	
Placements					
Terrains et constructions	37	2	37	3	
Autres placements	7 409	1 331	7 322	1 360	
Sous total Placement hors contrats en UC	7 446	1 333	7 358	1 363	
Placements affectées aux contrats en Unités de Comptes	36	0	35	0	
TOTAL	7 482	1 333	7 393	1 363	

^{*} valeur nette comptable état des placements c'est à dire après surcotes / décotes

Au 31/12/2017, les placements sont en plus-values latentes de + 1 333 M€ dont + 1 139 M€ au titre des valeurs amortissables et + 194 M€ au titre des valeurs non amortissables.

La quote-part mentionnée à l'article L. 344-1 du Code des assurances et exprimée en pourcentage de la valeur de l'ensemble des placements appartenant à l'entreprise et des autres actifs affectables à la représentation des engagements réglementés, évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-11, s'élève à 61,45% au 31/12/2017.

Placements en Valeur de Réalisation (en %)*	31/12/2017
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	85,2%
- Actions, OPCVM actions	6,7%
- OPCVM monétaires	0,5%
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs,)	2,2%
- Immobilier	3,0%
- Autres	2,4%
SOUS TOTAL EN M€	8 209
- Créances pour dépots espèces	570
TOTAL EN M€	8 779

^{*} hors placements affectés aux contrats en UC

Au 31/12/2017, la répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion majoritairement à base d'obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs côtées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM détenue par une holding dont l'un des actionnaires, Ofivalmo Partenaires est détenu à hauteur de 34% par MUTEX. Les autres valeurs sont gérées en direct.

Placements affectés aux contrats en UC en %	31/12/2017
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	3%
- Actions, OPCVM actions	12%
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs,)	85%
TOTAL EN M€	36

Concernant les placements affectés aux contrats d'assurance en unités de compte, il s'agit de parts d'OPCVM achetées pour adosser les engagements d'assurance vie. De fait, ce sont les assurés qui supportent les risques financiers, leurs contrats étant revalorisés ou dévalorisés en permanence en fonction de l'évolution de la valeur des supports choisis.

Résultat net

Résultat net en M€	31/12/2017	31/12/2016	Var en %
Non vie	-8	-18	-57%
Vie	38	41	-8%
Résultat technique net	30	23	29%
Résultat non technique	7	14	-45%
Résultat avant impôt	38	37	1%
Impôt sur les sociétés	11	9	22%
Résultat net	26	28	-5%

Le résultat technique Non Vie s'améliore, du fait de la fin de la diminution du taux technique utilisé pour le calcul des provisions, compensée en partie, par des dotations plus importantes aux provisions d'égalisation de certains contrats collectifs.

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 2,84% en 2017 contre 2,71% en 2016, soit une augmentation de 0.13%.

En courant, c'est-à-dire hors effet des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, ce taux n'augmente que de 0,01%.

Affectation du résultat

Il est proposé que la somme constituée :

du bénéfice de l'exercice : 26 M€
maioré du report à nouveau : 13 M€

soit affectée :

à la distribution de dividendes : 9 M€
et en report à nouveau pour le solde : 30 M€

soit un total réparti de 39 M€.

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 3,52 € pour chacune des 2 486 820 actions formant le capital social.

Dividendes versés sur 3 ans

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Montant mis en distribution (en M€)	0	0	7
Dividende / action (en €)	0	0	2,73

Montant et modalités de répartition de la participation aux bénéfices en faveur des assurés

MUTEX établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Au 31 décembre 2017, le montant de la dotation à la Provision pour participation aux bénéfices est de 14 M€.

MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 41 M€ au 31 décembre 2017 dont une partie (16 M€) sera incorporée aux provisions le 1^{er} janvier 2018.

Structure financière et solvabilité

Structure bilantielle en M€	31/12/2017	31/12/2016	Var en %
Placements (en valeur comptable)	7 227	7 166	1%
Dépôts des réassureurs	-345	-544	-37%
Débiteurs et créditeurs d'exploitation	434	359	21%
Provisions techniques nettes	-6 546	-6 227	5%
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	307	307	0%
Réserve de capitalisation	421	425	-1%
Autres réserves	15	-6	-362%
Résultat	26	28	-5%
Passifs subordonnés	1	1	0%
TOTAL	770	755	2%

La société porte au 31/12/2017, 7 328 M€ de provisions techniques brutes, dont 782 M€ cédées à des réassureurs. En contrepartie, elle détient 7 228 M€ de placements en valeur comptable, dont 570 M€ de créances pour dépôts espèces auprès des cédantes (pour l'essentiel auprès de MUTEX Union).

Hors évolution de la réserve de capitalisation, les fonds propres augmentent essentiellement grâce au résultat de l'exercice 2017 (26 M€).

Charges non fiscalement déductibles

Pour l'exercice 2017, ces charges s'élèvent à 29 K€.

Les charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts sont relatives aux locations de véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même code.

GROUPE, ENTITÉS LIÉES ET ENTITÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Capital (en K€)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50%	OFIVALMO Partenaires	20-22 rue Vernier 75017 PARIS	16 360	2 188	10 000	34%	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'isère	226 cours de la Libération 38000 Grenoble	14 702	1 833	89	16%	1 164	1 164

MUTEX détient une participation de 34% dans la société OFIVALMO Partenaires qui détient, par l'intermédiaire d'une holding, une participation dans OFI AM, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à laquelle MUTEX délègue la gestion des valeurs cotées de son portefeuille.

RÉSULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Capital en fin d'exercice						
Capital social (en M€)	32	37	37	37	37	37
Nombre d'actions	2 131 874	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Opération et résultat de l'exercice (en M€)						
Chiffre d'affaires	852	1 245	1 164	1 126	1 164	1 001
Résultat avant impôts	34	14	-20	19	37	38
Impôt sur les bénéfices	19	0	0	6	9	11
Résultat après impôts	15	14	-20	13	28	26
Résultat par action (en euros)						
Résultat avant impôts	16	6	NS	7	15	15
Résultat après impôts	7	6	NS	5	11	11
Personnel						
Effectif moyen pendant l"exercice	505	535	535	562	597	585
Montant de la masse salariale y compris provisions (en M€)	25	24	28	29	31	33

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

MUTEX, conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, modifié par le décret n° 2017-350 du 20 mars 2017 – art.1, procède au suivi (en nombre et montant cumulé) de l'ensemble de ses factures fournisseurs et clients.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441-4 : Factures reçues non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu				Article D.441-4 : Factures émises non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
Montant Total TTC des facture concernées (en K€)			11				383	15	3		118	519
Pourcentage du Montant des achats de l'exercice			0%									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice hors Contrat d'assurances et Réassurance							12%	0%	0%		4%	16%
Nombre de factures			5				5	13	5		59	82

Perspectives

Mutex démarre en 2018 son nouveau plan stratégique à horizon 2020 (MAP 20-20) qui se déclinera selon :

- 3 axes stratégiques :
 - Etre la préférence des mutuelles
 - Sécuriser l'investissement des actionnaires
 - Etre une entreprise agile et collaborative

Et:

- 4 objectifs financiers
 - Compétitivité,
 - Solvabilité,
 - Production rentable,
 - Rémunération des actionnaires

Ce plan s'accompagne d'une enveloppe d'investissement de 10 M€ sur les 3 années du plan.

Par ailleurs, Mutex poursuivra son désengagement sur l'activité Santé avec la mise en œuvre dun plan de gestion prévisionnelle des emplois pour l'ensemble des collaborateurs concernés par cette activité, en recherchant des solutions de mobilité interne ou auprès d'une de nos mutuelles actionnaires.

Mutex participera également en 2018 au projet de défaisance de Mutex Union:

L'union n'ayant plus vocation à porter une activité assurantielle, il appartient aux organes de gouvernance des mutuelles substituées par Mutex Union, avec le concours et le soutien des autres mutuelles de l'Union, de trouver une issue respectueuse des intérêts de toutes les parties.

Et enfin l'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre de nouveaux espaces de travail collaboratifs dans le cadre d'un déménagement du siège social. L'objectif est que les collaborateurs y soient installés au 2 janvier 2019 dans le cadre du projet « Mutex Move to Synapse ».

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Composition du Conseil d'Administration Société Mutex 2017	Autre(s) mandat(s) détenu(s) en SA en 2017 (à complèter)
Mithé BERDER Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Thomas BLANCHETTE Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Gilles BODDELE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de SPHERIA VIE
Sandrine BONNET Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Sophie CHASTAIN-LOPEZ Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Marcel CTIBORSKY Président - depuis le 29/06/2017	Administrateur de SPHERIA VIE Membre du Conseil de Surveillance SA Harmonie Conseil
Marianne DE CIDRAC Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Patrick DUPLAN Administrateur - depuis le 18/10/2017	NEANT
Isabelle DRENO Administrateur - depuis le 29/06/2017	Présidente du Directoire : NOVAXES SAS Membre du Directoire : SAFM SAS Membre du Directoire : Domaine Baudoin SAS
Nicolas GOMART Administrateur - depuis le 29/06/2017	Vice-président du Conseil d'Administration AMF Assurances Administateur CARDIF IARD
Stéphane JUNIQUE Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Brigitte LESOT-CARON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Yves PERRIN Administrateur - depuis le 29/06/2017	Président SAS SOGO TRAVEL Administrateur SAS Vacanciel Administrateur VISAUDIO
Corinne PRISTOV-CORON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Elisabeth RUDELLI TELLIER Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Dominique SALABERT Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de SPHERIA VIE
Alain TISON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Catherine TOUVREY Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT

Liste des conventions réglementées (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Conventions réglementées nouvelles et avenants conclus en 2017

Traité de réassurance 100% Mutex Union - Mutex - Avenant N°5

Conventions réglementées conclues sur un exercice antérieur et portant encore effet en 2017

- Avenant au contrat d'apport du 28 septembre 2011 et à la convention de transfert de portefeuille du 13 juin 2013
- Convention d'accès au fonds social de Mutex Union / Mutex Union Mutex
- Convention de gestion et de services CAREL Mutuelle, Mutex Union et Mutex
- Convention de gestion et de services CAREL Mutuelle, Mutex Union et Mutex Avenant N°2
- Convention de groupement de fait Mutex Union Mutex
- Convention de groupement de fait Mutex Union Mutex Avenant N°1
- Protocole d'accord Mutex mutuelles actionnaires
- Traité de réassurance 100% Mutex Union Mutex
- Traité de réassurance 100% Mutex Union Mutex Avenant N°1
- Traité de réassurance 100% Mutex Union Mutex Avenant N°2
- Traité de réassurance 100% Mutex Union Mutex Avenant N°3
- Traité de réassurance 100% Mutex Union Mutex Avenant N°4

Travaux complémentaires engagés sur l'exercice

En 2017, Mutex s'est engagé dans un processus d'inventaire et d'analyse juridique de l'ensemble de ses conventions.

Ces travaux ont permis d'identifer toutes celles qui portaient exclusivement sur des opérations courantes et donc non soumises au dispositif prévue par l'article L 225-86 du Code de commerce (voir liste complète ci-dessous).

- Contrat de services Inter Groupe, MELANI / Mutex mutuelles actionnaires
- Contrat OSCAR Santé / Mutex GIE EOVI Informatique
- Protocole d'accord maintenance OSCAR Santé / Mutex GIE EOVI Informatique
- Contrat OSCAR Santé / Mutex GIE ADREA Services
- Protocole d'accord maintenance OSCAR Santé / Mutex GIE ADREA Services
- Contrat d'hébergement d'un logiciel spécifique et de cession de droit d'utilisation Harmonie Mutuelle – Mutex
- Convention de mise à disposition Mutex CAREL Mutuelle
- Contrat de licences de marques Mutex Union Mutex
- Contrat de licences de marques Mutex Collectives Mutex
- Contrat de licence de marques Mutex à Mutex Union entre Mutex Mutex Union
- Accord de licence MUTWEB / FNMF Mutex
- Convention « FAR » / FNMF Mutex

La présentation ainsi que la proposition de déclassement ont été validées lors du Conseil d'Administration du 05/02/2018.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital (article L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de Commerce)

Néant

Modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du code de Commerce

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de Mutex du 29 juin 2017, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des asurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de Mutex , la Direction Générale de Mutex est assumée par le Directeur Général.

Celui-ci est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoir dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressement aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapport avec les tiers.

D'autre part, en application des dispositions de l'article L 225-53 du Code du commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-3 des statuts de Mutex, et sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration de Mutex du 29 juin 2017 a décidé aussi de nommer un Directeur Général Délégué.

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Préambule

Le rapport extra-financier 2017 présente les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité de MUTEX en décrivant, via des indicateurs, la manière dont nous intégrons dans nos actions, tant en interne qu'en externe, les principes et critères du développement durable.

Ce document permet de répondre

- aux obligations de l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, et de son décret d'application du 24 avril 2012;
- à l'information des parties prenantes de Mutex sur les impacts de l'activité de l'entreprise en matière sociale, environnementale et sociétale et de rendre compte des actions engagées visant à maximiser les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs.

<u>Méthodologie</u>

Le périmètre de l'analyse est la société MUTEX, sise à Châtillon (Hauts-de-Seine) où sont regroupés les collaborateurs et l'ensemble de l'activité. Seule exception, l'action sociale de MUTEX qui est réalisée par MUTEX Union (cf. partie Informations sociétales).

Les données et informations publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les indicateurs ont été choisis de façon à matérialiser au mieux les enjeux de l'entreprise et suivre les progrès à venir.

Les définitions des indicateurs sont fournies en fin de rapport.

Dans le cadre du reporting RSE, les données et informations publiées sont collectées via un répertoire informatique dédié.

Thématiques non matérielles¹ au regard de l'activité et de la localisation de MUTEX :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement;
- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux ;
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique ;
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- Gaspillage alimentaire.

¹ Matériel : terme dérivé de l'anglais "material" n'ayant pas d'équivalent en Français, parfois approché par "prioritaire" ou "pertinent". D'après le GRI (Global Reporting Initiative), sont dits matériels "les enjeux qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité de l'organisation à créer, préserver ou éroder de la valeur [...] pour elle-même, pour ses parties prenantes et la société tout entière".

Démarche RSE de MUTEX

Créé par les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française, MUTEX société d'assurance à capitaux mutualistes, accompagne l'ensemble de ses mutuelles partenaires en prévoyance, autonomie, dépendance, épargne et retraite, dans le respect de ses valeurs et de son ADN mutualistes.

A ce titre, la signature « L'humain fait la force » exprime la volonté de MUTEX d'intégrer son ADN mutualiste au cœur de toutes ses activités.

L'ambition de la société dans le cadre du plan stratégique 2015- 2017, est de « développer MUTEX de façon responsable et durable ».

Le plan stratégique précise que ce développement repose sur trois piliers essentiels :

- la satisfaction de nos clients et distributeurs,
- la bonne santé économique de MUTEX en tant qu'entreprise concurrentielle,
- une bonne qualité de vie au travail.

L'histoire de MUTEX et son cœur de métier centré sur ses activités d'assurances l'incitent à privilégier deux enjeux RSE : les aspects sociaux et l'ISR, tout en prenant en compte les sujets environnementaux liés à l'activité de toute entreprise de services.

En 2017, l'engagement RSE de MUTEX a été reconnu par une excellente note de 77/100 décerné par l'AFNOR dans le cadre de l'évaluation « score RSE ».

Ce score largement au-dessus de la moyenne toutes entreprises confondues (47/100), place MUTEX parmi les meilleures entreprises françaises.



Informations sociales

L'EMPLOI

Dans un contexte de contraction des effectifs dans l'assurance, en 2017, Mutex a vu son effectif diminuer, on enregistre entre les deux annés (2016/2017) une baisse de la population CDI de 4,1%.

Effectif total, répartition par sexe, par âge et par zone géographique :

	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Effectif au 31/12	564	597	619	608	-1,8%

- Répartition homme-femme

	20	14	20	15	20	16	20	117
Homme	219	38,8%	233	39,0%	229	37,0%	220	36,2%
Femme	345	61,2%	364	61,0%	390	63,0%	388	63,8%

Répartition par âge

	20	14	20	15	20	16	20	17
<= 25 ans	25	4,4%	27	4,5%	34	5,5%	27	4,4%
Entre 26 et 39 ans	213	37,8%	242	40,5%	249	40,2%	241	39,6%
Entre 40 et 54 ans	254	46,0%	245	41,0%	250	40,4%	255	41,9%
> = 55 ans	72	12,8%	83	13,9%	86	13,9%	85	14,0%

Embauches et licenciements:

	2014	2015	2016	2017
Nombre de recrutements en CDI	44	73	50	38
Nombre de départs CDI	43	47	47	61
- Dont nombre de licenciements	4	8	8	15

Rémunérations et évolutions :

En €	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Masse salariale annuelle (CDD+CDI) charges patronales incluses Salaire moyen brut (CDI)	45 512 361 49 397	46 292 567 50 052			0,6% 0,8%

Montant global de la réserve de participation et intéressement :

En € (brut)	2014	2015	2016	2017
Montant de la réserve de participation Montant de la réserve d'intéressement	0 1 087 097	0	0 1 209 253	0 720 000
Montant global participation + intéressement	1 087 097	0	1 209 253	720 000

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail:

Dans le cadre de l'accord collectif en vigueur depuis 2013, Mutex a maintenu un dispositif d'horaires variables qui bénéficie à l'ensemble des salariés, exception faite des collaborateurs en forfait jours. Des formules d'aménagement du temps de travail sont également en place. Elles permettent de répondre à des contraintes personnelles dans un cadre commun. Un dispositif de monétisation et de placement sur un CET permettent de libérer du temps de travail, le quota de jours de RTT étant de 24 par année civile.

(un avenant à l'accord 35h a été rédigé en 2017 portant sur le périmètre des salariés en forfait jours)

	20	14	20	15	20	16	20	17
Temps complet	521	92,4%	551	92,3%	571	92,2%	555	91,3%
Temps complet Temps partiel	43	7,6%	46	7,7%	48	7,8%	53	8,7%

Formules d'aménagement du temps de travail

4 formules d'aménagement sont possibles :

- Aménagement annualisé avec prise de JRTT par semaine alternée (alternance de semaines longues 5 jours et de semaines courtes 4 jours),
- Aménagement annualisé par prise de 4 semaines de repos (4 périodes de repos de 5 jours et le reliquat sur le reste de l'année),
- Aménagement annualisé avec régime des jours libres (les 24 JRTT sont à prendre en totalité dans l'année civile à la discrétion du collaborateur concerné),
- Aménagement journalier (7h par jour sans jour RTT).

Le compte épargne temps (ouvert à tous les collaborateurs de plus d'un an d'ancienneté)

Le salarié a la possibilité d'épargner :

- Des JRTT dans la limite de 12 jours par année civile,
- Les 2 jours de congés conventionnels,
- Les jours anniversaires (Convention collective de l'assurance).

Le compte épargne temps est utilisé dans la limite des droits épargnés, soit :

- Sous forme de congés,
- Sous forme monétaire.

Conciliation vie professionnelle et vie privée :

Au cours du second semestre 2013, Mutex a renégocié l'ensemble des dispositifs portant sur la durée du travail. Dans ce cadre, la Direction a maintenu la possibilité pour les salariés de bénéficier du Télétravail. Cette forme d'organisation nécessite l'accord de la hiérarchie, elle repose sur la confiance mutuelle, l'autonomie avérée du collaborateur et des activités professionnelles compatibles (contenu des missions et faisabilité technique). Le télétravail est matérialisé par un avenant d'une durée d'un an, il peut être renouvelé.

Le dispositif continue à se déployer, on constate un accroissement de cette forme d'organisation du travail. En effet au 31/12/2013, on enregistrait 10 dispositifs de télétravail en vigueur. En décembre 2017, ce chiffre est passé à 66, ce qui multiplie par 6,6 le nombre de collaborateurs en télétravail, en l'espace de 4 ans.

Le télétravail permet un maintien total dans l'emploi moyennant une réflexion sur son organisation.

	2014	2015	2016	2017
Nombre de collaborateurs en télétravail au 31/12	16	25	38	66

Par ailleurs, à l'été 2016, la Direction a négocié un accord sur les aidants. Ainsi, dans une logique de Crowdfunding, la Direction a mis en place le don de jours en étendant notamment le périmètre des bénéficiaires potentiels. L'accord a été signé en octobre. Dès le mois de novembre, 2 appels à don ont été lancés. Les salariés concernés ont pû ainsi récupérer chacun 60 jours abondés de 6 jours par l'entreprise. Ces jours pouvant être pris à la convenance du bénéficiaire au même titre que ses propres RTT, à savoir fractionnés ou groupés : ces besoins réels guident la pose des jours ainsi cédés. A noter que cet accord collectif a recueilli le prix spécial du Jury dans le cadre de la 1ère édition du prix entreprise et salariés aidants.

RELATIONS SOCIALES

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL:

Un accord sur "l'égalité professionnelle, la QVT et la déconnexion" a été négocié au printemps 2017. Ce dernier n'ayant été signé que par la CGC n'est pas rentré en vigueur. En lieu et place, un plan d'actions pour 2017 a été soumis à la consultation du comité d'entreprise. Cependant, les négociations sur le thème précité devront être rouvertes au printemps 2018. Par ailleurs, une négociation a été engagée avec les OSR afin d'accompagner le transfert des collaborateurs appelés à rejoindre les mutuelles distributrices.

Enfin, un accord d'entreprise a été conclu afin de verser les rémunérations en 12 mensualités.

Bilan des accords collectifs:

Nombre de réunions par instance

	2014	2015	2016	2017
Comité d'Entreprise	12	12	12	13
Délégués du Personnel	12	11	12	12
C.H.S.C.T.	7	8	7	12
Négociations inclus dans la N.A.0	23	20	21	15

2014	2015	2016	2017
Contrat de génération Jeunes et Séniors	Accord collectif sur les emplois et carrières	Accord intéressement exercices 2016 à 2018	Accord modalité versement rémunération annuelle
Egalité proféssionnel hommes/femmes	Accord collectif portant sur la complémentaire santé	Avenant n°1 Dialogue sociale	Accompagnement des collaborateurs dans le cadre de leur continuité professionnelle chez les mutuelles actionnaires
Dialogue social		Accord portant sur les "aidants"	PV désaccord Egalité Pro, QVT et Déconnexion
			Dénonciation accord Dialogue Social

SANTE ET SECURITE

Conditions de santé et sécurité au travail et Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail :

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'accidents de travail ou de trajet (avec arrêts) Dont accidents de trajet	11	11	17 10	9
		_		

	2015	2016	2017
Taux d'absentéisme	4,5%	5,1%	5,6%

Sont prises en compte les absences pour maladie, longue maladie, accident de travail/trajet et maladie professionnelle

- Moyens en prévention et amélioration des conditions de travail

Moyens spécialisés : vérification des extincteurs incendie et des installations électriques, amélioration du soufflage de l'air, achat de petit matériel de manutention/outillage.

Autres moyens : actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, analyse du phénomène d'absentéisme et support / grille d'entretien pour mener un entretien de retour à l'emploi

	2014	2015	2016	2017
Nombre de salariés formés à la sécurité	60	52	50	46
Nombre de salariés formés au secourisme	38	38	24	25

	2015	2016	2017
Nombre d'exercices d'évacuation	2	1	1

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé sur la santé et la sécurité.



Consignes de sécurité affichées dans tous les bureaux

En 2016 dans le cadre de sa politique de développement de la QVT, Mutex a lancé un 1er baromètre. Les résultats ont été présentés en juin. Le plan d'action qui en découle est dévoloppé dans le point spécifique du présent rapport

Qualité de vie au travail

Enjeu économique réel, la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) fait partie de la stratégie de l'entreprise au même titre que la satisfaction des clients ou la rentabilité économique. C'est pourquoi en 2016 un premier baromètre a été organisé. Le second semestre a été consacré à la mise en place d'actions visant à améliorer 4 points jugés importants à l'issue de la phase de diagnostic : la reconnaissance non financiere, le management, la convivialité et l'interprétation d'un ressenti portant sur "les coups bas". Des actions de communication se mettent en place pour rendre visible les actions menées un logo ad hoc les identifient. Sur le reconnaissance non financière , une vidéo tutorielle a été mise en place et diffusée en octobre. Un travail d'analyse et de préconisations est en cours

sur l'axe convivialité et coups bas. L'ensemble de ce programme se matéralise progressivement avec une implication total de la commission QVT. Pour ce faire, en 2016, la commission QVT s'est réunie 5 fois et en 2017, 6 fois.

Enfin notre projet de transformation managériale est complètement légitimé par les enseignements issus du baromètre. Ce projet vise à promouvoir une culture managériale commune. Elle prend corps grâce aux actions de formation déployées, la conduite des entretiens professionnels, les ateliers d'échanges thématiques etc. Ce projet vise également à nous faire travailler sur les évolutions de notre environnement, sur nos besoins d'améliorer et d'optimiser nos modes de fonctionnement et enfin s'interroger sur les facteurs de confiance et d'engagement. Ce programme a vocation à embarquer l'ensemble de la ligne managériale et se déroule sur 2 ans.

- Promotion de l'activité physique :

Afin de sensibiliser ses salariés aux bienfaits de l'activité physique, Mutex encourage les collaborateurs à participer aux marches et courses Odysséa en 2016 et la course du souffle en 2017, en prenant notamment en charge les frais d'inscription (organisées au profit de la lutte contre le cancer du sein et la mucoviscidose).

C'est environ une 100aine de collaborateurs qui ont participé. Certains ont réalisé de très belles performances.



http://www.odyssea.info/

- Kenkoi :



Dans le cadre de la semaine Qualité de Vie au Travail, Mutex a lancé le jeu connecté KENKOI « Cultivez son bien être ».

Les salariés, regroupés en binôme, ont ainsi effectué des actions autour de 3 thématiques, et permettant de récolter des points :

- Etre zen
- Bouger plus
- Manger mieux

Le total des points récoltés a été tranformé en un don de 4.000 € pour le compte de l'association le Rire Médecin dont l'objectif est de redonner aux enfants hospitalisés le pouvoir de jouer et de rire pour mieux faire face à la maladie.

Enfin, dans sa dimension la plus large de « Bien-être au travail », notre politique sociale, traduite notamment dans les accords collectifs (actuels et à venir) concourt à la QVT : harmonisation des conventions collectives, égalité professionnelle entre les hommes et

femmes (parcours professionnels, conciliation entre vie professionnelle et vie privée), durée du travail, le contrat génération, emplois et carrières, la Politique Handicap, l'accord à destination des aidants, etc.

FORMATION

Politique mise en œuvre sur la formation :

Par sa politique de formation, Mutex s'engage à mettre à disposition de tous ses collaborateurs les moyens et les outils nécessaires à la maîtrise des compétences attendues pour la tenue de leur poste, au développement de leurs compétences et à la construction de leur projet professionnel.

Ayant consacré 3,28 % de sa masse salariale à la formation en 2017, Mutex assure les mêmes chances d'accès à tous ses salariés, quels que soient notamment leur sexe, leur âge, leur éventuel handicap, la nature de leur activité, ou leur niveau de responsabilité. L'année 2015 a été marquée par la signature d'un accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Métiers et des Compétences (GPEC). En 2016 et 2017 les dispositifs ont été déployés, les comités GPEC tenus permettant d'avoir une vision globale des équipes et de rapprocher les besoins (quantitatifs et compétences) de l'ensemble de nos entités métier. L'approche formation a été repensée en profondeur pour faire de notre investissement formation un levier en parfaite cohérence avec les orientations de notre plan stratégique et l'exigence de compétences qui en découle. Cette évolution est également la traduction pour Mutex des évolutions réglementaires qui réforment l'approche formation, vecteur d'employabilité et de fidélisation des collaborateurs.

La DRH accompagne les managers dans l'identification des besoins de développement de compétences de leurs équipes, et dans la mise en œuvre des parcours de formations collectifs ou individuels à leur proposer. Ainsi, 11769 heures de formations ont été suivies l'année dernière par 515 collaborateurs.

Avec un rôle essentiel dans l'accompagnement de tous les collaborateurs, la DRH est à même de les assister dans la formalisation des compétences acquises lors de leur carrière, et dans la compréhension des perspectives professionnelles de long terme qu'offre MUTEX. Les collaborateurs peuvent demander à bénéficier d'un entretien de formation avec un collaborateur des Ressources Humaines. Un salarié ayant un projet professionnel peut ainsi soumettre son projet et envisager avec les Ressources Humaines, les dispositifs à mobiliser pour sa réalisation, par exemple le CIF, la VAE, le CPF, etc.

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'heures de formation (hors DIF)	12 829	8 234	12 112	11 769
Non cadre	4 218	2 602	4 027	3 875
Cadre	8 611	5 632	8 085	7 894

	2014	2015	2016	2017
Taux d'accès à la formation	82,4%	68,7%	82,2%	84,7%
Nombre de collaborateurs formés	449	410	509	515
% de la masse salariale investie en formation	4,34%	3,16%	3,80%	3,28%

EGALITÉ DE TRAITEMENT

MUTEX fait de la diversité un atout et refuse toute forme de discrimination tant dans le recrutement de ses collaborateurs, que dans la gestion des carrières (accès à la formation, mobilité...) tout au long des parcours professionnels. Le dernier accord collectif portant sur les aidants est à nouveau à mettre au crédit de notre engagement.

Quelques chiffres clefs en sont la traduction et démontrent que Mutex n'a pas à rougir de sa performance sociétale : 5,3% de collaborateurs étrangers au 31/12/2017, en progression par rapport à 2014 (4,9%) , un suivi des indicateurs tels que définis dans l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui n'appelle pas d'action correctrice, un accord contrat de génération et enfin un taux d'emploi de travailleurs handicapés qui nous exonère de toute pénalité.

MUTEX privilégie l'approche compétences, réel rempart à toute forme de discrimination. Cette intention a trouvé concrétisation avec la refonte de notre nouveau support d'évaluation et une référentiel de competences (savoirs faire, technique, être) a été bâti avec des niveaux pré identifiés et ceci pour chaque fonction de l'entreprise.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes :

- % de femmes au sein de la Direction Effective : 50% (1 sur 2)
- % de femmes au Comité de Direction : 50% (7 sur 14)

Mutex a négocié, pour succèder à son 1er accord, un accord collectif signé en mai 2014 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En l'absence de dispositif conventionnel, Mutex a fait le choix de poursuivre l'analyse d'une palette d'indicateurs, certains portant sur les rémunérations à un niveau relativement fin, faisant ainsi le zoom sur certaines fonctions pluri-titulaires (moyennant condition de nombre de titulaires et répartition entre les genres).

Les objectifs de notre politique sont les suivants :

Maintenir et promouvoir l'équilibre des genres dans les parcours professionnels, veiller à l'équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes, améliorer les dispositions conventionnelles permettant de concilier vie professionnelle et personnelle, veiller à l'équilibre des genres. L'analyse des indicateurs portant sur l'année 2016 montre une situation plutôt favorable ne nécessitant pas de mettre des actions correctrices.

Début 2018, Mutex va à nouveau relancer cette négociation, l'accord étant caduc au 31 décembre 2016. Conformément à la réglementation, les thèmes de la Qualité de Vie au Travail et de la déconnexion seront partie intégrante de cette négociation.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Pour l'entreprise, recruter des travailleurs en situation de handicap, c'est intégrer de nouvelles compétences et aussi, s'ouvrir à la diversité, autant d'éléments porteurs de créativité et qui font sens par rapport à notre signature « l'humain fait la force ». Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap est également un objectif que nous nous fixons. Il se concrétise par des aménagements de poste chaque fois que nécessaire. L'adhésion à Mission Handicap Assurance créée par la Fédération Française de l'Assurance le 8 juillet 2016 qui s'est substituée à l'association GEMA Handicap est un levier

complémentaire aux actions déjà entreprises. Elle nous permet notamment annuellement d'intégrer une personne en alternance inscrite dans un parcours qualifiant. La participation à des forums emploi « handicap » permet également aux ressources humaines d'aller à la rencontre de candidats en situation de handicap.

Un groupe de travail composé de salariés volontaires et piloté par les ressources humaines se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an afin de déterminer et mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap. Chaque année des actions de sensibilisation internes sont organisées. En 2012, une fresque géante a été réalisée par les collaborateurs, guidés par un artiste en situation de handicap. Cette œuvre est exposée désormais dans notre salle du conseil. En 2013 et 2014, Mutex a privilégié les actions sensibilisant l'ensemble de l'entreprise autour du handicap visuel. 2016 a porté l'action de sensibilisation autour du handicap auditif, en partenariat avec Handicap France et Agir pour l'Audition : 63 tests auditifs ont été réalisés. En juin 2017, un atelier de sensibilisation à la langue des signes a été partagé par une vingtaine de collaborateurs qui ont été très attentifs à cette formation.

Ces actions de sensibilisations rendent notre engagement concret. En effet, depuis l'été 2014, Mutex a ouvert ses portes à des chiots futurs chiens guide d'aveugle confiés à des collaboratrices devenues familles d'accueil. Les chiots confiés les accompagnent quotidiennement aussi bien au travail que dans tous les lieux publics.

A l'occasion de la semaine Internationale du Handicap du 14 au 20 novembre 2016, Au programme de la semaine : une exposition photos Solidarité aveugle sur le thème du cécifoot avec la projection d'un film, ateliers ludiques et interactifs sur le thème du handicap au travers de jeux de cartes, et un jeu concours quotidien sur le thème des jeux paralympiques Rio 2016 (76 participants au jeu concours pour 40 bonnes réponses, 10 lots ont été attribués ainsi que des lots de consolation). En 2015 Mutex a fait intervenir des ESATS. C'est ainsi que l'ESAT les Néfliers a tenu un stand de crèpes au RIE de Mutex un midi et que l'ESAT OHT est venu proposer à la vente des produits réalisés par des personnes en situation de handicap. En 2017, la semaine du handicap a mis à l'honneur des collaborateurs de Mutex au travers de témoignages de manageurs accueillant des salariés en situation de handicap, du parcours d'un collaborateur en situation de handicap dans le métier de l'assurance suite à une reconversion. La semaine a également été ponctuée par l'intervention d'un comédien, dans la continuité de l'atelier de juin, sur la langue des signes et nous a fait partager la vision d'un sourd au sein de l'entreprise.

L'engagement de Mutex sur l'insertion des personnes handicapées a été souligné dans un guide paru sur le handicap pour les 10 ans de la loi, qui met en avant des pratiques innovantes dans les entreprises.

		2014		2015		2016		1017
	Nombre	Taux d'emploi						
Collaborateurs déclarés en situation de handicap	37	5,86%	27	6,75%	26	6,39%	26	6,65%

	2014	2015	2016	2017
Montant de la pénalité AGEFIPH Nombre d'aménagements de postes de travail	0€	0€	0€	0€
réalisés au bénéfice de collaborateurs en	2	2	0	1

Politique de lutte contre les discriminations :

Dans sa politique RH , Mutex agit en faveur de l'intégration, l'accompagnement, la formation des jeunes et des séniors.

Ainsi notre poltique intègre trois types d'engagement :

- En faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans l'emploi.
- En faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors.
- En faveur de la transmission des savoirs et des compétences. Trois actions sont déployées :
 - o Veiller à la mixité des âges dans chaque famille de métier.
 - Présenter au jeune, dès son arrivée un salarié « référent » qui facilite ainsi son intégration en lui permettant de mieux connaître l'entreprise, son environnement de travail, son poste et ses collègues.
 - Etudier la possibilité de la mise en place d'un binôme d'échange en fonction de l'analyse de la situation et en concertation avec le manageur et le collaborateur (jeune ou sénior) intégrant l'entreprise.

	2014	2015	2016	2017
% de collaborateurs étrangers (CDI)	4,9%	5,8%	4,8%	5,3%



Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale :

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales :

MUTEX, entreprise de taille intermédiaire avec moins de 600 collaborateurs, opère sur le secteur de l'assurance de personnes ; ses activités sont regroupées sur un seul site : autant d'éléments qui limitent son impact environnemental direct.

Mais comme toute entreprise du tertiaire, MUTEX utilise du papier et de l'énergie et se doit de surveiller et d'optimiser cette consommation.

Actions de formation et d'information des salariés sur la protection de l'environnement :

Suite au bilan Gaz à Effet de Serre réalisé en 2013, les résultats et le plan d'action ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs.

Une sensibilisation du personnel et de la société de nettoyage a été réalisée sur les économies d'énergie (éclairages, matériels y compris informatiques, gestion maitrisée du chauffage/ climatisation...).

Les conducteurs ont été sensibilisés à l'éco-conduite.

Une communication sur le tri des déchets et le rappel des procédures auprès du personnel de nettoyage sont régulièrement activés.

Des affichages sur les volumes de mégots recyclés sont apposés à proximité des cendriers « cyclopes » (cf. ci-après chapitre déchets).

Pollution et gestion des déchets :

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Pollution et gestion des déchets :

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Au titre d'émetteur de documents papier, MUTEX est adhérent d'Ecofolio, organisme d'intérêt général visant à augmenter le recyclage des papiers. L'éco-contribution ainsi versée finance notamment la collecte des papiers, la sensibilisation des habitants et l'écoconception.

Début 2017, l'entreprise a demandé au propriétaire des locaux de sécuriser le suivi des déchets qui s'est avéré peu fiable suite au départ d'une entreprise locataire courant 2016.

	Unité	2014	2015	2016	2017
Déchets de bureau	Т			24,0	23,7
DEEE	Т		2,8	2,4	0,0

En 2017, il n'y a pas eu de campagne de recyclage d'Equipements Eléctriques et Electroniques.

Depuis mars 2016, 4 cendriers CY-CLOPE installés à l'extérieur de l'immeuble permettent le recyclage des mégots.



http://www.cy-clope.com/

Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau et approvisionnement en eau :

L'entreprise MUTEX étant basée en région parisienne n'est pas directement concernée par les enjeux de stress hydrique.

De plus, n'ayant pas d'activité industrielle la consommation d'eau de l'entreprise se limite à la consommation des collaborateurs. Celle-ci se situe dans une moyenne basse des sociétés à activité de bureaux.

Des campagnes de vérification de l'état des sanitaires sont menées régulièrement en préventif afin de détecter les fuites d'eau et de changer les joints correspondants.

Consommation de matières premières :

L'activité de MUTEX n'est pas utilisatrice de matières premières à proprement parler, toutefois elle fait appel à du papier.

Les différents usages du papier dans le cadre de l'activité de MUTEX sont, outre l'utilisation interne, les courriers de gestion, les documents marketing et publicitaires ainsi que les documents contractuels.

Afin de réduire la consommation interne, les salariés ont accès depuis 2008 à des copieurs multifonctions partagés.

	Unité	2014	2015	2016	2017
Volume total de papier consomé	Т	67,6	105,9	103,1	101,8
Dont papier responsable (FSC, PEFC, écolabel européen)		30,9	28,1	103,1	101,8
Volume total de papier émis au titre d'Ecofolio	Т	27,0	70,4	68,4	73,1

Un projet majeur de dématérialisation des flux est en cours depuis fin 2014. Ainsi les courriers clients sont stockés sous format dématérialisé, ce qui permet aux différents acteurs de la gestion d'accéder aux informations sans recourir au format papier.

Depuis avril 2017, l'externalisation de l'éditique est lancée auprès de la société NUMEN. Le volume de papier externalisé est comptabilisé dans le volume total de papier consommé par Mutex.

<u>Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours</u> aux énergies renouvelables :

Locaux:

En complément de l'audit énergétique réalisé par MUTEX en tant que locataire, un audit énergétique réglementaire a été mené par le propriétaire des locaux sur les surfaces communes.

Suite à ces audits des actions de reparamétrage de la GTB (Gestion technique du bâtiment) ont permis d'optimiser la régulation du chauffage et de la climatisation. Depuis février 2016 les ordinateurs (~700 postes) sont automatiquement éteints à minuit, de façon à réduire les consommations énergétiques dues aux mises en veille.

Mobilité:

Concernant la consommation liée aux véhicules du parc automobile, la politique d'acquisition favorise les véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Depuis fin 2016, l'entreprise verse des indemnités kilométriques vélo aux collaborateurs déclarant utiliser ce mode de transport pour leurs trajets domicile-travail.

Le déploiement du télétravail (66 personnes au 31/12/17) réduit également les consommations énergétiques liées aux déplacements domicile-travail.

En parallèle, la modernisation des dispositifs de vidéo-conférence (4 salles + 2 bureaux équipés) a permis d'en renforcer l'usage et ainsi de réduire les déplacements professionnels.

Changement climatique:

Rejets de gaz à effet de serre :

MUTEX a fait actualiser son bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre en octobre 2016 (sur les données 2015), conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Consommation d'électricité (kw/h)	796 472	863 991	942 396	922 990	-2,1%
Consommation de carburant de la flotte de véhicules (litres)	30 230	35 645	33 287	26 960	-19,0%
Consommation de gaz	Pas de gaz	Pas de gaz	Pas de gaz	Pas de gaz	

Electricité*	2016	2017	Évolution
Consommation kw/h	942 396	922 990	-2,1 %
Emission TeqCO2	67	66	

*source : Bilan Carbone Ademe v7.1

Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

<u>En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales :</u>
Impact local :

De par son implantation à Châtillon, MUTEX participe au développement économique de la ville.

Montant des taxes versées à la commune de Châtillon (92) :

En€	Versement	Versement	Versement	Versement	
=) @	en 2014	en 2015	en 2016	en 2017	
TF (Taxe foncière)	279 743	332 798	348 710	350 265	
CFE (Contribution foncière des entreprises)	120 489	255 356	194 658	203 458	
Taxe sur les bureaux	176 551	186 608	178 541	166 650	
TEOM (Taxe d'entreprise sur les ordures ménagères)	63 611	64 396	65 149	50 671	
Taxe sur les parkings	0	11 242	11 136	11 401	
TOTAL	640 395	850 400	798 194	782 445	

MUTEX contribue également à l'insertion des jeunes dans le monde du travail grâce à l'intégration d'apprentis et de stagiaires.

	2014	2015	2016	2017
Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	3	6	2	5
Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année	7	7	10	11
Nombre de stagiaires (>1 semaine, hors emplois d'été)	4	10	7	6

Développement social territorial:

MUTEX privilégie une approche globale des enjeux de santé et bien-être au travail de ses adhérants en proposant de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé au-delà de son offre de prévoyance. Ainsi, auprès des différentes branches professionnelles, des actions de prévention adaptées aux enjeux des professions, peuvent prendre la forme de formations, d'ateliers ou de conférences sur des thèmes tels que la nutrition, l'activité physique, les addictions.

MUTEX Action Sociale:

MUTEX UNION a souhaité développer son Action sociale afin de mieux prendre en compte les situations difficiles pouvant être traversées par les personnes garanties ou membres de mutuelles adhérentes.

MUTEX Action sociale et DOMPLUS sur 2017 : une diminution sensible des demandes réceptionnées par le service.

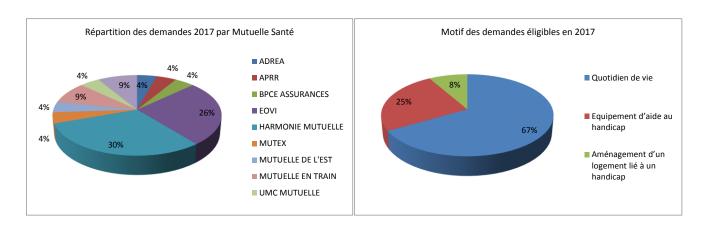
En termes d'accompagnement des demandeurs, la démarche ECO (Écoute/Conseil/Orientation) permet de soutenir les personnes dans des situations de fragilité pouvant les exposer à une rupture, en apportant non pas une aide financière directe mais un support humain.

L'accompagnement ECO, qui concerne également les personnes dont la demande n'est pas éligible, a été apporté à 15 % des ressortissants ayant sollicité l'intervention du Fonds d'Action sociale, qu'il s'agisse du soutien-écoute, de la fourniture d'informations et de conseils ou de la mise en relation avec un organisme spécialisé de premier niveau. L'une des véritables forces de l'accompagnement ECO réside en effet dans cette capacité de réorientation des solliciteurs vers des organismes dont l'expertise leur permettra de traverser de manière optimale la situation de rupture à laquelle ils se trouvent confrontés. Les centres de ressources vers lesquels sont dirigés les demandeurs sont prioritairement les institutions de retraite complémentaire – à hauteur de 60 % – les services sociaux de proximité – 20 % – les CPAM – 20 % – mais également les applications Dopli.fr et Amélie-Santé.fr.

L'examen du profil sociodémographique des personnes accompagnées laisse toujours apparaître une prédominance des femmes en 2017 (52 % vs 75 % en 2016) et un âge moyen des demandeurs de 57 ans.

80% des dossiers présentés en Commission Action Sociale ont été validés. Le montant des aides accordées se situe entre $200 \, \in \, \text{t} \, 4.600 \, \in \, \text{(avec un montant moyen en forte augmentation s'élevant à 1.486 € vs 766 € en 2015). La mise en place de deux nouvelles aides au 1er janvier 2016 (« Familles accompagnantes » et « Aide aux aidants ») a eu peu d'impact en termes de sollicitations supplémentaires.$

Montants attribués par le fonds social MUTEX Union sur l'exercice 2017 : 19 341,52 €



Relations avec les organisations intéressées par l'activité de la société :

Conditions de dialoque avec ces personnes ou organisations :

Le plan stratégique 2015-2017 définit clairement les parties prenantes majeures de MUTEX : ses clients et distributeurs, ses mutuelles actionnaires et ses collaborateurs, l'objectif commun étant de les satisfaire pour assurer un développement responsable et durable.

Certifiée ISO 9001 depuis 2005, MUTEX a obtenu le renouvellement de son certificat en novembre 2016. La certification ISO 9001 :2015 obtenue reconnait l'engagement de MUTEX vis-à-vis de ses différentes parties intéressées.

De nombreux canaux permettent le dialogue avec ces parties intéressées :

Clients et distributeurs

Leurs attentes et leur satisfaction sont scrutées régulièrement par des enquêtes qui débouchent sur des plans d'action d'amélioration.

Ces enquêtes sont l'objet de communication régulières au personnel et font partie des critères de l'enveloppement d'intéressement.

En cas de désaccord avec un client, un service dédié gère l'ensemble des réclamations, avec un objectif de réponse en moins de 15 jours.







% de réclamations traitées en 15 jours calendaires et moins* en 2017 : 84,6 %

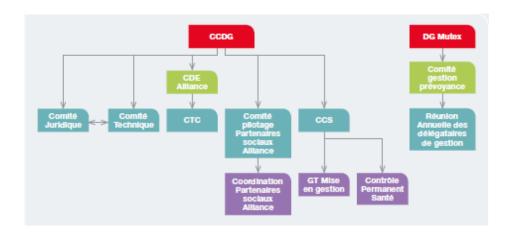
*Délai entre l'envoi de la réclamation et l'envoi de la réponse

Mutuelles actionnaires

La gouvernance des instances avec les mutuelles actionnaires est géré par un dispositif appelé « comitologie » qui cartographie les différents comités et décrit leur fonctionnement.

11 comités ont ainsi été établis, permettant de traiter l'ensemble des sujets d'interaction entre MUTEX et ses mutuelles actionnaires.

De plus des réunions « bilatérales » avec chaque actionnaire permettent de faire le bilan de l'année et de planifier l'année à venir.



Collaborateurs

Depuis le lancement mi-2014 du plan stratégique 2015-2017, des événements réunissent le personnel tous les 6 mois afin de les informer de l'avancement du plan.

L'avis des collaborateurs est recueilli régulièrement au travers de questionnaires suite aux événements internes et sur des thématiques spécifiques (participation à des projets stratégiques, communication interne,...).

En 2016, un premier baromètre Qualité de Vie au Travail confié à l'institut Great Place to Work a été mené en mars afin de recueillir l'opinion des collaborateurs. 81% des salariés se sont exprimés.

Les résultats ont été présentés à l'ensemble du personnel en juin 2016. Des urnes ont permis de recueillir des propositions sur des thèmes à consolider. Des plans d'action ambitieux ont été mis en place et le baromètre est prévu d'être reconduit en 2018.





Urne mise à disposition pour recueillir les idées visant à améliorer la convivialité

Actions de partenariat ou de mécénat :

Partenariats de mécénat

MUTEX expert en protection sociale complémentaire s'est toujours impliqué dans des actions de partenariat ou de mécénat comme :

La Croix-Rouge française

Depuis 2008, MUTEX soutient la Croix-Rouge française dans la réalisation de projets. Pour la période 2015 – 2017, les projets sont les suivants :

- Projet 1 : poursuivre le développement du réseau de Haltes Répit Détente Alzheimer de la Croix-Rouge française,
- Projet 2 : poursuivre le déploiement d'actions bénévoles en faveur des personnes âgées isolées,
- Projet 3 : poursuivre les actions d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes accompagnées au sein des établissements de la Croix-Rouge française.

MUTEX et la Croix-Rouge française réaffirme ainsi leur désir d'œuvrer conjointement pour une meilleure prise en charge de la dépendance des personnes âgées et pour le développement de l'aide aux aidants.

Montant versé par MUTEX en 2017 au titre du financement des projets

400 000 €





http://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-agees/Halte-repit-detente-Alzheimer

La FIRAH

MUTEX s'implique dans l'accompagnement du handicap en apportant notamment son soutien à la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) dans la réalisation de ses missions qui sont de :

- favoriser la recherche pour l'élaboration et la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes handicapées,
- promouvoir la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de réponses innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées,
- contribuer au développement et à la reconnaissance d'expérimentations de pratiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées,
- valoriser et diffuser les bonnes pratiques de certains pays dans l'accompagnement de personnes handicapées,
- promouvoir la recherche sur la formation des personnels et des responsables des organismes se consacrant à l'accueil des personnes handicapées,
- diffuser les informations sur la recherche appliquée par tous moyens de communication appropriés.

Subvention versée par MUTEX en 2017 et affectée à la réalisation des projets 30 000 €



Le CEDAP

MUTEX met également son expertise au service du Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP), association qui regroupe plus de 250 dirigeants de fédérations et syndicats professionnels, afin de promouvoir cette fonction au sein des organisations professionnelles. MUTEX est référencé comme interlocuteur de la protection sociale à l'écoute des adhérents à travers l'annuaire du CEDAP.

Subvention versée par MUTEX en 2017 et affectée à la réalisation du projet



Association Rose

MUTEX est le partenaire institutionnel de l'association Rose qui soutient les personnes fragilisées par le cancer. Depuis 2013, MUTEX diffuse Rose Magasine à l'occasion d'événements professionnels. MUTEX soutient également de nouvelles initiatives en finançant, notamment, une table VIP lors du diner caritatif annuel.

Subvention versée par MUTEX en 2017 et affectée au dîner caritatif

900€



Nos partenariats institutionnels

Afin de favoriser l'émergence de pratiques responsables, MUTEX noue aussi des partenariats avec différentes institutions :

Association nationale des directeurs des Ressources humaines (ANDRH)

MUTEX contribue à la réflexion des entreprises et de leurs responsables des Ressources humaines en apportant ses compétences et son expertise à l'ANDRH, plus grande communauté de professionnels des Ressources humaines en France (5000 membres, 80 groupes locaux) et acteur de référence à l'international.

MUTEX a participé, entres autres, à des événements dont :

- Conférence en Webinar sur les thématiques de droit social
- Participation à la commission QVT ANDRH
- Table-ronde ANDRH/CEDAP : évènement de prospective et de dialogue sur la protection sociale.



Chaire IPAG

Par sa vocation d'accompagnement de l'entreprise pour devenir agile et inclusive, la chaire IPAG va conduire une Recherche-Action pour nous éclairer sur le rôle du manager face à des situations d'aidance et nous permettre de prototyper une offre de services qui prendra en compte le repositionnement de la Dépendance et l'aidant, comme la personne clé sur les enjeux de la perte d'autonomie.

La Recherche-Action va être dirigée sur 3 axes.

- 1. une revue de littérature qui permettra d'avoir une vision globale sociétale et économique des enjeux,
- 2. des ateliers seront organisés pour interviewer aidants (entreprises et associations) et manager avec le concours de La ANDRH,
- 3. à la lumière de ces apports, prototypage d'une offre de services.

Cette recherche action a démarré fin 2017.

Subvention versée	e par MUTEX en 2017 et affectée à la Recherche-	0000000 00000000000000000
Subvention versee	s par worth en 2017 et aneciee à la necherone	25 000 €
Action		

Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)

MUTEX accompagne le CNFF dans ses actions de promotion et de communication qui ont trait au sujet de la dépendance.



Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin

Partenaire officiel des Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin depuis leur création en 2014 par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), MUTEX récompense le travail de femmes dirigeantes qui font prospérer leur entreprise, petite ou moyenne, et valorise leur savoir-faire et leurs réalisations.



Fondation Médéric Alzheimer

LA FMA est une fondation créée en 1999 qui développe une vision globale et prospective de la maladie d'Alzheimer en mettant en œuvre une approche pluridisciplinaire des différents champs : biomédical, médico-social, juridique et économique.

MUTEX s'est associé à la recherche de FMA sur le phénomène de la Dépendance des personnes âgées et finance une chaire qui a pour mission de construire un outil de microsimulation permettant de modéliser la demande de l'offre de soins et de prestations liés à la perte d'autonomie.



Sous-traitance et fournisseurs :

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat :

- La politique d'achats de MUTEX promeut la confiance, la transparence et l'efficacité économique des achats dans un cadre déontologique et dans le strict respect de la dignité humaine. Ainsi, les acheteurs doivent éviter les positions de dépendance des fournisseurs et ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.
- Prenant en compte les dispositions de la Loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite Sapin 2), Mutex a actualisé en décembre 2017 sa politique d'achats sur ces différents items.
- MUTEX s'est engagé depuis de nombreuses années auprès de l'ESAT Mutualiste de Montbard pour des activités de stockage et d'expédition de documents.

En €	2014	2015	2016	2017
ESAT MONTBARD	153 000	163 203	143 118	139 851

ESAT : Etablissement de Services d'Aide par le Travail





-La politique d'Investissement Socialement Responsable, en œuvre depuis 2011, est détaillée dans le paragraphe dédié ci-après.

Politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Acteur de l'industrie de l'assurance, MUTEX présente une activité financière significative représentant un volume de gestion d'actifs de 7,7 Milliards.

Objectifs de la Politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) :

L'impact de la Politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est décliné et mesuré par une démarche reposant sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but d'anticiper les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance.

Les engagements :

Depuis 2006, l'encours de placement de MUTEX géré en partenariat avec OFI Asset Management fait l'objet d'une analyse ISR systématique. Celle-ci est basée sur les méthodes mises au point par l'équipe de recherche d'OFI AM pour établir une notation ISR en se basant sur les enjeux ESG.

Cette démarche a été prolongée par l'adhésion par le Groupe OFI aux PRI (Principes de l'Investissement Responsable), qui constitue un engagement international fort de prise en compte des questions ESG dans les décisions d'investissement.

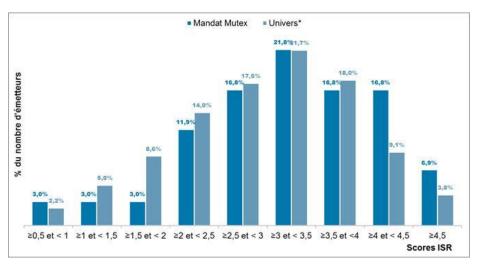
Par ailleurs, le Groupe OFI participe de manière active à plusieurs initiatives et groupes de travail de place, notamment dans le cadre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), du CDP (Carbon Disclosure Project) et de Transparency International.

Les chiffres clefs de la politique ISR de MUTEX en 2017 :

L'encours de placement de MUTEX géré en partenariat avec le groupe OFI Asset Management dans le cadre des mandats de la gestion déléguée s'élève à 7,7 milliards d'euros à fin 2017 et représente ainsi plus de 90% du total des actifs de placements de MUTEX.

Sur ce périmètre, le pourcentage des actifs analysés porte sur 97% de l'encours des actifs listés détenus en direct au 31 décembre 2017, soit 85 % du portefeuille délégué à OFI Asset Management si l'on tient compte des OPC. Par ailleurs 35 % de l'encours détenu en OPC ouverts listés était investi dans des OPC labellisés ISR.

Le score ISR pondéré du portefeuille de la gestion déléguée MUTEX s'établit à 3,22 au 31 décembre 2017 (sur une échelle de 0,5 à 5) représentant une amélioration de 4,5 points.



* Univers : ensemble des émetteurs couverts par une analyse ISR au 31 décembre 2017 soit ~2800

Politique de vote

Par ailleurs, MUTEX a validé la politique de vote du groupe OFI Asset Management qui vise à défendre les intérêts des actionnaires dans le respect des principes de l'ISR.

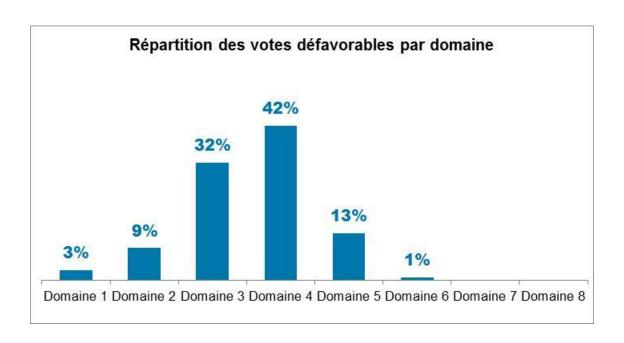
Cette politique de vote s'exprime principalement à travers le domaine de la gouvernance d'entreprise (cf. graphique ci-dessous), par exemple en votant contre des nominations de membres jugés insuffisamment indépendants ou contre des rémunérations pour les mandataires sociaux paraissant injustifiées.

En 2017, les droits de votes ont été exercés lors de 61 Assemblées Générales, soit un taux de participation de 100%.

Sur les 921 résolutions présentées lors de ces AG, il y a eu 26% de votes défavorables.

Les votes sont exercés selon huit domaines :

- 1. Société, droits des actionnaires, statuts
- 2. Comptes et affectation des résultats de l'exercice
- 3. Gouvernement d'entreprise
- 4. Eléments de rémunération
- 5. Structure du capital et financement des activités de la société
- 6. Fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs
- 7. Décisions de gestion
- 8. Enjeux Environnementaux et Sociaux



Engagement dans le secteur de micro-crédit

MUTEX a renouvelé en 2017 son soutien dans le secteur de la micro finance à travers sa participation dans le fonds Blue Orchard Microfinance Fund (BOMF), plus ancien fonds privé commercial, entièrement dédié au "Micro-crédit" et à l' "Impact Social" dans le monde.

L'objectif du micro-crédit étant de permettre à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels (environ 50% de la population mondiale) de bénéficier d'un crédit productif, les aidant ainsi à améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille. Le fonds participe également à l'émancipation des femmes dans les pays émergents, 57% des emprunteurs sont en effet des femmes.

Le fonds BlueOrchard constitue actuellement la source de financement de 138 institutions de microfinance (IMF) dans 47 pays. Depuis sa création en 2001, ce sont 2,7 milliards de dollars qui ont été déboursés au profit de plus de 1250 institutions de microfinance.

Reporting ISR conforme à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et écologique : Les éléments sont disponibles sur le site MUTEX :

https://www.MUTEX.fr/Qui-sommes-nous/Nos-engagements

Définitions des indicateurs

Effectif

 Salariés titulaires d'un contrat de travail (CDI + CDD) au 31 décembre (à noter sont intégrés dans les effectifs les salariés radiés le 31 décembre)

Embauches et sorties

- o Embauches : Salariés CDI pour qui la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre
- Sorties : Salariés CDI radiés entre le 31 décembre N-1 et le 30 décembre N

Masse salariale annuelle (CDD+CDI), charges patronales incluses

 = Total MS brutes (tous contrats confondus) + cotisations patronales + participation de l'employeur au rembourst titres de transport

Salaire moyen brut

- prise en compte de tous les salariés CDI présents à l'effectif au 31/12 (inclus les salariés à temps partiel pour qui la rémunération est reconstituée sur une base temps plein)
- Rémunération reconstituée = rémunération théorique mensuelle base temps plein au 31/12 x 13,5 mois

Calcul du taux d'absentéisme

 = nb de jours ouvrés d'absences pour maladie, longue maladie, accident de travail/trajet et maladie professionnelle / (nb de collaborateurs au 31 décembre x 205j -nb théorique de jours travaillés pour les salariés en forfait jours-)Accidents de travail : ensemble des déclarations d'accidents de travail et trajet reconnues par la Sécurité Sociale (ayant donné lieu à au moins 1 j d'arrêt de travail)

Accident du travail

 Sont pris en compte les accidents travail et trajet (pris en charge par la SS) qui ont été suivis d'arrêts de travail

• Comptabilisation des jours d'absence

 Sont pris en compte les absences pour maladie, longue maladie, accident de travail/trajet et maladie professionnelle

Facteurs d'émission pris en compte pour les bilans gaz à effet de serre

- o Bilan réalisé sur les données 2012 : base carbone Ademe
- o Bilan sur les données 2015 : bilan carbone Ademe v7.1

RAPPORT OFFICIEL DE L'OTI

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Mutex, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080², nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Grant Thornton est membre du même réseau que Tuillet, l'un des Commissaire aux comptes de la société Mutex.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

² dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE);

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable à la norme internationale ISAE 3000³.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

³ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE et auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁴ :

 au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;

directes de GES; quantité de déchets dangereux et non dangereux.

⁴ **Informations sociales**: effectifs inscrits et leur répartition ; recrutements ; départs et licenciements ; taux d'absentéisme ; nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt ; nombre d'heures de formation. **Informations environnementales**: consommation de papier ; consommation énergétiques ; émissions directes et in-

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnés⁵ en fonction de leur activité, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine le 01 juin 2018

L'Organisme Tiers Indépendant Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

> Vincent Frambourt Associé

49

⁵ La société Mutex, situé à Châtillon où sont regroupés tous collaborateurs et l'ensemble de l'activité.

3 RAPPORT FINANCIER

- 3.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2017
- 3.2 Annexe aux comptes sociaux

Bilan Actif au 31 décembre 2017

BILAN ACTIF EN K€	31/12/2017	31/12/2016
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :	0	0
2 Actifs incorporels :	1 090	1 458
3 Placements :	7 191 751	7 131 639
3a Terrains et constructions	36 927	36 774
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	30 762	37 791
3c Autres placements	6 554 028	6 522 857
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	570 034	534 218
4 Placements des contrats en unités de compte :	35 505	34 631
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	781 535	947 722
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	64 529	93 167
5c Provisions pour sinistres (vie) 5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	59 238 144 644	65 293 162 926
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	102 920
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
5g Provisions d'égalisation	87 718	145 675
5h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	425 406	480 661
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 Créances :	505 551	365 330
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	364 654	240 204
6aa Primes restant à émettre	226 252	203 033
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	138 402	37 170
6b Créances nées d'opérations de réassurance 6c Autres créances :	97 955	96 510
6ca Personnel	42 942 45	28 617 94
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 431	14 155
6cc Débiteurs divers	28 466	14 368
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	28 948	22 342
7a Actifs corporels d'exploitation	2 026	2 559
7b Comptes courants et caisse	26 922	19 782
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	373 901	344 872
8a Intérêts et loyers acquis non échus	66 117	69 374
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	307 785	275 497
Total de l'actif	8 918 281	8 847 993

Bilan Passif au 31 décembre 2017

BILAN PASSIF EN K€	31/12/2017	31/12/2016
1 Capitaux propres :	768 915	753 390
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte		
de liaison avec le siège	37 302	37 302
1b Primes liées au capital social	269 437	269 437
1c Ecarts de réévaluation 1d Autres réserves	422 461	426 394
1e Report à nouveau	13 458	-7 515
1f Résultat de l'exercice	26 257	27 772
2 Passifs subordonnés	1 300	1 300
3 Provisions techniques brutes :	7 292 162	7 140 175
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	7 119	8 249
3b Provisions d'assurance vie	4 444 970	4 422 817
3c Provisions pour sinistres (Vie)	142 741	135 753
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie) 3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	504 605 40 913	389 195 40 361
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	40 913	40 301
3g Provisions pour égalisation	205 249	264 487
3h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	1 946 566	1 879 312
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	35 527	34 632
5 Provisions pour risques et charges	2 609	2 780
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	345 122	543 986
7 Autres dettes :	349 570	313 785
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	83 864	67 549
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	172 768	132 701
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles) 7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0 477
7e Autres dettes :	92 938	113 058
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec Personnel	5 120	4 510 16 037
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques 7ee Créanciers divers	13 682 74 137	16 037 92 511
8 Comptes de régularisation - Passif	123 076	57 945
Total du passif	8 918 281	8 847 993

Engagements reçus et donnés au 31/12/2017

EN K€	31/12/2017	31/12/2016
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	15 505	44 352
2a Avals, cautions, garanties		
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	11 349	44 352
2d Autres engagements donnés	4 156	
3 Nantissement des réassureurs	350 680	320 118
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		

Comptes de résultat Technique Vie au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE EN K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31/12/2017	Opérations nettes au 31/12/2016
1 Primes	329 858	42 890	286 969	305 777
2 Produits des placements : 2a Revenus des placements 2b Autres produits des placements 2c Profits provenant de la réalisation des placements	168 126 107 618 39 892 20 616	0 0 0 0	168 126 107 618 39 892 20 616	171 862 102 997 38 264 30 601
3 Ajustements ACAV (plus-values)	2 698	0	2 698	897
4 Autres produits techniques	16 596	0	16 596	24 612
5 Charges des sinistres : 5a Prestations et frais payés 5b Charges des provisions pour sinistres	380 732 374 230 6 501	88 778 94 833 -6 055	291 954 279 397 12 557	317 748 288 942 28 806
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques : 6a Provisions d'assurance vie 6b Provisions sur contrats en unité de compte 6c Autres provisions techniques	-82 145 -77 252 796 -5 689	-44 066 -30 103 0 -13 963	-38 079 -47 149 796 8 274	-59 400 -64 237 394 4 443
7 Participations aux résultats	101 437	2 572	98 866	93 236
8 Frais d'acquisition et d'administration : 8a Frais d'acquisition 8b Frais d'administration 8c Commissions reçues des réassureurs	44 254 20 762 23 491 0	1 675 0 0 1 675	42 579 20 762 23 491 -1 675	51 144 20 786 22 617 7 741
9 Charges des placements : 9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts 9b Autres charges des placements 9c Pertes provenant de la réalisation de	32 243 7 491 10 461	0 0 0	32 243 7 491 10 461	50 858 9 022 12 260
placements	14 291	0	14 291	29 576
10 Ajustement ACAV (moins-values)	0	0	0	512
11 Autres charges techniques	9 024	0	9 024	7 893
12 Produits des placements transférés	0	0	0	0
Résultat Technique de l'assurance Vie	31 734	-6 069	37 802	41 158

Comptes de résultat Technique Non Vie au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE EN KE	Brut	Cessions	Opérations nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
1 Primes acquises	671 376	159 872	511 504	557 997
1a Primes	670 245			
1b Variations des primes non acquises	1 131	0	1 131	-108
2 Produits des placements alloués	58 822		58 822	58 017
3 Autres produits techniques	13 459	0	13 459	17 007
4 Charges des sinistres :	617 779	234 336	383 443	440 058
4a Prestations et frais payés	502 537	252 629	249 908	407 140
4b Charges des provisions pour sinistres	115 242	-18 293	133 535	32 918
5 Charges des autres provisions techniques	54 824	-60 947	115 771	104 499
6 Participations aux résultats	12 597	5 642	6 955	4 768
7 Frais d'acquisition et d'administration :	89 787	19 048	70 739	65 892
7a Frais d'acquisition	33 708	0	33 708	32 575
7b Frais d'administration	56 079	0	56 079	61 887
7c Commissions reçues des réassureurs	0	19 048	-19 048	-28 570
8 Autres charges techniques	23 115	0	23 115	22 628
9 Variation de la provision pour égalisation	-53 548	-45 039	-8 509	12 978
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-896	6 831	-7 728	-17 803

Comptes de résultat Non Technique au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE EN K€	31/12/2017	31/12/2016
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-7 728	-17 803
2 Résultat technique de l'assurance Vie	37 802	41 158
3 Produits des placements :	84 911	95 073
3a Revenus des placements	54 352	56 977
3b Autres produits des placements	20 147	21 168
3c Profits provenant de la réalisation des placements	10 412	16 928
4 Produits des placements alloués	0	0
5 Charges des placements :	16 284	28 134
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	3 783	4 991
5b Autres charges des placements	5 283	6 782
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	7 218	16 361
6 Produits des placements transférés	58 822	58 017
7 Autres produits non techniques	2 646	7 758
8 Autres charges non techniques	5 237	3 066
9 Résultat exceptionnel :	246	54
9a Produits exceptionnels	294	626
9b Charges exceptionnelles	49	572
10 Participation des salariés	0	0
11 Impôt sur les bénéfices	11 277	9 251
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 257	27 772

Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Référentiel comptable et réglementaire

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Informations sur le bilan

Informations sur le compte de résultat

Autres informations

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN):

2017 a été marquée par l'arrivée de la phase 3 de la DSN qui concerne le calcul des cotisations dues par les entreprises et permet une alimentation directe du chiffre d'affaires de Mutex sur le périmètre de la prévoyance collective. Les émissions de cotisations par la DSN ont représenté 41% des émissions 2017. Pendant la phase de lancement, les rejets liés à la qualité des données ont amené à une charge conséquente de traitements manuels ; le changement de périodicité des émissions (déclaration dorénavant mensuelle des entreprises) a également créé une rupture dans le rythme des émissions, entraînant un changement dans la méthodologie d'estimation des cotisations restant à émettre au 31 décembre au titre de 2017.

MAJORATIONS LÉGALES DE RENTE :

La loi de finance 2018 prévoit la fin de la prise en charge par l'Etat des majorations légales de droit commun (hors anciens combattants), ce qui entraine une hausse des provisions comptabilisées pour la totalité en 2017 pour un montant de 6,8 M€ (hors acceptation) dans les comptes de Mutex.

SURTAXE IS:

La loi de finance rectificative 2017 prévoit une contribution exceptionnelle calculée sur le montant de l'IS. Le taux appliqué est fonction du CA de l'Entreprise (Taux plein : 15%). Le CA de Mutex étant inférieur à 1,1 Milliard, l'entreprise bénéficie d'un taux réduit.

REPRISE DES ACTIVITÉS D'INTERLOCUTION COMMERCIALE CCN ET GRANDS COMPTES ET DES EFFECTIFS PAR LES MUTUELLES ACTIONNAIRES :

Cette reprise a abouti au transfert de 24 collaborateurs vers les mutuelles et à une mise à disposition de collaborateur à effet du 1er janvier 2018.

EVOLUTION DU CONTRAT UCANSS:

Au 1er janvier 2017, Adrea a repris le rôle d'apériteur en lieu et place de Mutex, l'interlocution commerciale et opérationnelle ainsi que la coordination des mutuelles gestionnaires. Adréa accepte dorénavant en réassurance l'intégralité des engagements du régime (en remplacement de Mutex) et rétrocède à Mutex une part de 35 % (conservée pour propre compte). Pendant une période de transition, allant jusqu'à fin 2018, Mutex agit comme sous-traitant d'Adréa sur certains actes en lien avec la solution informatique externalisée. La rémunération de cette sous-traitance est réalisée par l'intermédiaire de la rétrocession.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de MUTEX sont présentés conformément aux dispositions de la législation du Code de commerce et aux dispositions particulières au secteur de l'assurance :

• Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016.

Il est fait application des recommandations de L'Autorité des Normes Comptables (ANC), de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'entité pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à trois ans. Cette durée a été portée à dix ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (art. R. 343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 343-11).

Les parts de sociétés immobilières ou foncières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles MUTEX a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés aux articles L. 233-16 et L. 233-18 du Code de commerce et à l'article L. 345-2 du Code des assurances.

Les entités avec lesquelles MUTEX a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles MUTEX détient directement ou indirectement une participation ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital ainsi que ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du Code des assurances, les obligations répondant à la définition de l'article R. 343-9 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2°, 2° *bis* et 2° *ter* de l'article R. 332-2) :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ainsi que les titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 ;
- obligations émises ou garanties par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de la Communauté européenne font partie ;
- obligations émises ou garanties par les collectivités publiques territoriales d'un État membre de l'OCDE ;
- obligations émises par une société commerciale ;
- obligations, parts ou actions émises par un organisme de titrisation régi par la soussection 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier ou par un organisme de droit étranger ayant un objet équivalent ;
- titres participatifs;
- titres négociables à court terme rémunérés à taux fixe ou indexé sur un taux usuel sur les marchés interbancaire, monétaire ou obligataire et émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces Etats ou des organismes de titrisation régis par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier, dont des titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- titres négociables à moyen terme répondant aux conditions mentionnées à l'article R. 332-14-1 et émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces Etats et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan.

La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10 du code des assurances et visées par le règlement 2015-11 de l'A.N.C. du 26 novembre 2015 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre. Au 31/12/2017, une valeur est concernée par ce dispositif, pour laquelle la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement à amortir sur la durée de vie résiduelle du placement est peu significative (0,5 M€).

L'évaluation des autres placements est faite conformément aux dispositions de l'article R. 343-11 du Code des assurances :

- les valeurs mobilières cotés et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

L'estimation de ces placements est soumise aux dispositions de l'article R. 343-13 du Code des assurances. Ces placements font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision sur valeurs relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dépréciations des titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont définies aux articles 123-6 à 123-9 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.
- Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R. 343-10, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Les modalités de constitution de la provision pour dépréciation diffèrent selon les horizons de détention et les intentions de cessions des titres :

- si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.

Pour l'appréciation des dépréciations durables, il a été tenu compte des critères suivants :

- existence d'une provision pour dépréciation durable au 31/12/2016 ;
- existence d'une moins-value latente supérieure à -20 % pendant les cinq derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;
- existence d'indices objectifs permettant de prévoir un risque de non recouvrabilité de tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Pour les actifs apportés en 2011 par l'UNPMF à MUTEX et provisionnés, l'analyse des moinsvalues décrites ci-avant a été réalisée à partir des valeurs nettes comptables apportées au 01/01/2011.

Dans le même temps, pour les titres provisionnés en plus-values latentes, une reprise de PDD a été constatée à hauteur de la plus-value latente.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2017, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans maximum. Cette durée est compatible avec la duration des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans maximum et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans maximum) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projection de résultats et de distribution de dividendes, actualisée au taux sans risque (OAT huit ans maximum) majoré d'une prime de risque. Le cours in fine retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode;
- pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2017 majoré d'une prime de risque ß fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans maximum;
- pour le cas spécifique des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables jusqu'à la date de call puis en valeurs non amortissables au-delà si le titre n'a pas fait l'objet d'un remboursement, une provision est constatée sur les valeurs non amortissables à hauteur de la moins-value;
- pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements.

Pour l'ensemble des titres ci-dessus, qui respectent les critères de dépréciation durable et pour lesquels une durée de détention a été définie pour la détermination de leur valeur recouvrable, la cession de ces titres avant le terme de cette durée de détention ne peut intervenir qu'à partir du moment où leur valeur de réalisation devient supérieure à leur valeur nette comptable à la fin du dernier exercice.

Pour les participations non cotées pour lesquelles il n'y a pas de critère de détention défini, les PDD constituées sont égales à la différence entre le prix de revient historique des titres et leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Pour les valeurs amortissables, relevant de l'article R. 343-10, dont l'organisme a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité, les critères à partir desquels une provision pour dépréciation doit être constituée sont définies à l'article 123-2 du règlement ANC précité, complétés de toute donnée sur les évènements générateurs de pertes suivants :

- l'existence de procédures contentieuses entre l'entreprise d'assurance et la contrepartie ;
- toute autre donnée disponible portant sur le risque de crédit des actifs sous-jacents indiquant une diminution des flux contractuels initiaux lorsque la contrepartie est un organisme de titrisation.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2017 représentent 12,5 M€.

Provision sur valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs évènements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable (article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

D'après l'article 123-2 du même règlement ANC, les générateurs de pertes suivants peuvent être considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie qui devient probable ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres évènements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculative » ou notation équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (spread) de l'émetteur par comparaison aux spreads des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même duration;
 - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Pour chaque ligne de placement déprécié, la dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit refléter, selon l'article 123-3 du règlement ANC précité, l'ensemble des pertes prévisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels.

Au 31 décembre 2017, aucune provision n'a été constituée.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques". Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous-compte de provision technique intitulé "Dotation à la PRE restant à constituer". Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Les modalités de constitution de la PRE sont précisées à l'article R. 343-5 du Code des assurances, les modalités d'étalement à l'article R. 343-6.

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des placements mentionnés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.
 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date;
- pour les actions de SICAV et les parts de FCP mentionnés au c de l'article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11 :
 - les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise;
 - sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4, la valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non inscrites à la cote d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'OCDE est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution;
 - les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Au 31 décembre 2017, la plus-value latente nette globale constatée sur les titres relevant de l'article R. 343-10 sur la base des cours moyens du mois de décembre représente 192,5 M€.

En conséquence, aucune PRE n'est constatée dans les comptes 2017.

Créances

Elles comprennent principalement:

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les créances sociales et fiscales ;
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Modalités de détermination des cotisations acquises non émises (CANE) :

En 2017 et dans le cadre de la généralisation de la DSN, l'estimation des CANE en prévoyance collective a été réalisée sur la base du nombre de mois émis par contrat. Le montant de CANE correspond donc à la différence entre 12 mois d'émission et le nombre de mois émis pour chaque contrat. Par prudence, ces estimations ont été minorées lorsque le contrat avait fait l'objet de moins de 9 mois d'émission en 2016.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du capital social, de la prime d'émission et des autres réserves (dont la réserve de capitalisation) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Selon les dispositions de l'article R. 343-14, lorsque l'entreprise est agréée pour pratiquer directement des opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, des versements ou des prélèvements sont effectués sur cette réserve en cas

de vente de valeurs évaluées conformément à l'article R. 343-9, à l'exception des obligations à taux variable.

Par dérogation à l'article R. 343-14, l'article R. 343-16 prévoit que les entreprises, qui pratiquent, sous forme d'assurance directe, à la fois des opérations mentionnées au paragraphe précédent et des opérations qui couvrent les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie, ne sont pas tenues d'effectuer des versements et des prélèvements à la réserve de capitalisation sous réserve de respecter la condition suivante : le montant des provisions techniques relatives aux opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation , calculées conformément aux dispositions en vigueur au 31 décembre 2015, devait représenter moins de 10% du montant total des provisions techniques de l'entreprise, calculées à cette même date et selon les mêmes dispositions.

MUTEX ne peut donc pas déroger à l'article R. 343-14 et est, par conséquent, soumise à ses dispositions.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées aux articles 142 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- -la provision mathématique,
- -la provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- -la réserve de capitalisation,
- -la provision de gestion,
- -la provision pour aléas financiers,
- -la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.
- -la provision pour frais d'acquisition reportés,
- -la provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'organisme d'assurance, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 343-3 du Code des assurances).

Conformément à l'article 142-3 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 132-18 du Code des assurances pour l'utilisation des tables.

Les provisions mathématiques des rentes sont calculées sur la base des taux techniques du tarif, sauf pour les rentes épargne et retraite en cours de service avec une date antérieure au 31/12/2012, pour lesquelles les provisions sont calculées avec un taux plus faible que celui du tarif (0,6 % ou 1,4 % selon les portefeuilles).

Les tables de provisionnement utilisées sont les tables par génération "TGF05" et "TGH05".

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3% des provisions mathématiques de rentes

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux bénéfices est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code des assurances et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats, tel que prévus aux articles A132-10 et suivants du Code des assurances.

Au 31 décembre 2017, la variation de Provision pour participation aux bénéfices est de +0.6 M€.

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par l'article 142-6 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges nettes de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène. La provision de gestion MUTEX totale s'établit à fin 2017 à 34.6 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par l'article 142-8 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et concerne uniquement les contrats d'assurance Vie.

Selon cet article, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts de techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé « test de déclenchement de la PAF » doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2017, le taux moyen du passif (rapport du montant des intérêts crédités à la moyenne des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie) est inférieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements. Par conséquent, le test de déclenchement est négatif.

Au 31 décembre 2017, cette provision est nulle.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10.

La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. les modalités de son étalement à l'article R. 343-6.

Au 31 décembre 2017, cette provision est nulle.

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat.

Au 31 décembre 2017, cette provision est nulle.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article 143 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- la provision mathématique des rentes,
- la provision pour primes émises non acquises,
- la provision pour sinistres à payer,
- la réserve de capitalisation,
- la provision pour risques croissants,
- la provision pour égalisation,
- la provision pour risques en cours,
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques,

Provision mathématique des rentes

· Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article 143-2 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Au 31 décembre 2017, conformément aux dernières évolutions réglementaires, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur deux ans, il est ainsi passé à 0.5%. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 4 %.

· Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent essentiellement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) et d'un taux technique de 0% (conformément à la réglementation, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur 6 mois). Elles incorporent également une provision de gestion de 4 %.

Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion égale à 3 % ou 5 % selon les produits.

• Fonds de revalorisation

MUTEX a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation général destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques lorsqu'elle est prévue contractuellement.

Provision pour primes émises non acquises (PENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Deux types de provisions sont constitués :

• Provision pour sinistres connus

Conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêté et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences de règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels et sert principalement à lisser l'évolution des cotisations dans le temps. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec les réassureurs du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2017 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et/ou gestionnaires par délégation,
- les prestations à payer aux adhérents,
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires,
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligataires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Prestations Santé

Dans le cadre du dispositif «tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Les destinations utilisées pour la présentation des frais sont les suivantes :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations. Ces frais comprennent les frais internes d'administration des contrats et les indemnités de gestion, de suivi commercial et sur-encours versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre, y compris les frais de contentieux liés aux sinistres. Ces frais comprennent les frais internes et les indemnités de gestion des prestations versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif et des coûts internes de la Direction Financière (département Investissements et service comptabilité financière). Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts de direction générale, d'animation des instances, de tenue de la comptabilité et du contrôle de gestion, les taxes et contributions et les charges exceptionnelles.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2015, les frais généraux sont enregistrés en premier niveau dans MUTEX qui centralise les moyens communs dans le cadre du groupement de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les frais ont ensuite été répartis suivant les 5 destinations ci-dessus, puis ventilés entre les structures MUTEX et MUTEX Union en fonction des caractéristiques propres à chacun des deux portefeuilles.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et de l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique la dotation à la PRE restant à constater de par l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation et la charge ou le produit non technique lié aux dotations ou reprises sur la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte de ces mouvements dans le calcul du résultat imposable de l'entité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés :

- au compte technique Vie au prorata des provisions techniques Vie nettes de réassurance;
- au compte technique Non Vie au prorata des provisions techniques non vie nettes de réassurance;

au compte non technique au prorata des fonds propres.

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation Néant

Changement d'estimation et de modalités d'application

Néant

Informations sur le bilan

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

Valeurs Brutes en K€	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017
Licences et logiciels	7 202	230	0	7 432
Autres immobilisations incorporelles en cours	267	408	265	410
Autres immobilisations incorporelles	40 999	0	0	40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 468	638	265	48 841
Installations, matériels et outillage industriel	76	0	0	76
Autres immobilisations corporelles	5 280	213	17	5 477
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 356	213	17	5 552
TOTAL	53 824	851	282	54 393

Actifs incorporels et corporels – Amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Licences et logiciels	6 518	470	0	6 988
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	40 491	277	0	40 768
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 009	747	0	47 756
Installations, matériels et outillage industriel	68	5	0	73
Autres immobilisations corporelles	2 729	725	0	3 454
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 797	730	0	3 527
TOTAL	49 806	1 477	0	51 283

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

Valeurs nettes en K€	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au 31/12/2017	
	31/12/2016		
Licences et logiciels	683	444	
Autres immobilisations incorporelles en cours	267		
Autres immobilisations incorporelles	508	231	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 458	1 084	
Installations, matériels et outillage industriel	8	3	
Autres immobilisations corporelles	2 551	2 023	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 559	2 025	
TOTAL	4 017	3 110	

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

Placements en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	Valeur brute au 31/12/2017
Terrains et constructions :	37 597	0	0	0	37 597
Placements dans ent. Liées (25):	409	0	0	409	0
Placements ds ent. avec lien de participation (26):	37 381	0	0	6 619	30 762
Autres placements :	6 550 389	1 739 040	0	1 723 522	6 565 907
Dépôts espèces :	534 218	512 612	0	476 795	570 034
sous total	7 159 994	2 251 652	0	2 207 345	7 204 300
Placements UC	34 631	3 831	0	2 957	35 505
TOTAL	7 194 625	2 255 482	0	2 210 303	7 239 805

Variations des amortissements et provisions

Amortissements et provisions	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2017
Terrains et constructions :	823	0	0	153	670
Placements dans ent. Liées (25) :	0	0	0	0	0
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	0	0	0	0	0
Autres placements :	27 532	26	0	15 679	11 879
Dépôts espèces :	0	0	0	0	0
sous total	28 355	26	0	15 832	12 549
Placements UC	0	0		0	0
TOTAL	28 355	26	0	15 832	12 549

Placements en valeur nette

Placements en valeur nette		Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2017
Terrains et constructions :	36 774	36 927
Placements dans ent. Liées (25) :	409	0
Placements ds ent. avec lien de participation (26):	37 381	30 762
Autres placements :	6 522 857	6 554 028
Dépôts espèces :	534 218	570 034
sous total	7 131 639	7 191 751
Placements UC	34 631	35 505
TOTAL	7 166 271	7 227 256

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, MUTEX ne détenant aucun actif immobilier en direct.

Terrains et constructions	Valeur nette comptable au 31/12/2016	Valeur nette comptable au 31/12/2017	Variation
SCI Isère	1 164	1 164	0
SCPI Epargne Foncière	8 775	8 775	0
SCPI Immo Evolutif (ex Fructifonds Immo	14 994	14 994	0
SCPI Participation Foncière	76	76	0
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	9 700	9 700	0
SCPI Ufifrance	2 066	2 219	153
TOTAL	36 774	36 927	153

État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements	Valeur brute	Valeur nette Comptable au	Valeur de
		31/12/2017	réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 597	36 927	39 405
dont placements effectués dans l'OCDE	37 597	36 927	39 405
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 952	3 952	15 366
dont placements effectués dans l'OCDE	3 952 0	3 952 0	15 366 0
dont placements effectués hors OCDE	959 02 5	957 869	1 123 450
Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) dont placements effectués dans l'OCDE	959 025 958 959	957 803	1 123 450 1 123 363
dont placements effectués dans l'OCDE dont placements effectués hors OCDE	956 959	957 803	1 123 363 86
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	244 418	244 418	259 647
dont placements effectués dans l'OCDE	244 418 244 418	244 418	259 647 259 647
dont placements effectues dans rocbE	244410	244 410	259 047
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	5 377 674	5 621 197	6 759 741
dont placements effectués dans l'OCDE	5 307 544	5 551 043	6 680 521
dont placements effectués hors OCDE	70 130	70 154	79 220
6) Prêts hypothécaires	0	0	75220
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	11 600	11 600	11 600
dont placements effectués dans l'OCDE	11 600	11 600	11 600
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	570 034	570 034	570 034
dont placements effectués dans l'OCDE	570 034	570 034	570 034
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres	0	0	0
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	О	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unité de compte	35 505	35 505	35 505
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	4 397	4 397	4 397
 OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe 	1 055	1 055	1 055
4 . Autres OPCVM	30 052	30 052	30 052
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
b) stratégies de rendement	0	0	0
c) autres opérations	0	0	0
TOTAL	7 239 805	7 481 502	8 814 746
Dont			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et IFT rattachés	5 326 931	5 581 177	6 720 096
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et IFT rattachés	1 877 370	1 864 820	2 059 146
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et IFT rattachés	35 505	35 505	35 505
Autres instruments financiers à terme	0	0	0
Addisonional manorio a termo	Ü	ŭ	Ü
TOTAL	7 239 805	7 481 502	8 814 746
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-	6 616 393	6 858 090	8 191 334
dessous			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont	570 034	570 034	570 034
l'entreprise s'est portée caution solidaire)	_		_
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement	0	0	0
cantonnées dans une comptabilité auviliaire d'affectation en France	Ŭ		
cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France Autres affectations ou sans affectations	-	53.378	53 378
cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France Autres affectations ou sans affectations	53 378	53 378	53 378

Au 31/12/2017, le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances s'élève à 1 137 M€.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- Décotes non courues : 1 321 M€,
- Surcotes non courues : 184 M€.

L'état récapitulatif des placements inclut 21 valeurs non cotées partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 143 M€. Les parts non libérées de ces titres ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 53 M€, soit 37,4 % de l'engagement de MUTEX

Valeurs affectées aux provisions techniques des « opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation » en France (Arr.28 mai 2008) : Néant

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements :

Etat de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements	31/12/2017
Placements	7 191 751
Placements UC	35 505
TOTAL	7 227 256
A déduire	50 694
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	50 694
Pertes latentes sur IFT	0
A ajouter	304 941
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	304 941
Gains latents sur IFT	0
TOTAL ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	7 481 502

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques :

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques en K€	Valeur comptable au 31/12/2017	Valeur comptable au 31/12/2016
Créances nées d'opération d'assurance directe	3 108	4 466
Intérêts courus non échus	66 117	69 374
Frais d'acquisition reportés	0	0
Trésorerie	26 685	19 305
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépots et cautions)	54 918	88 483

CRÉANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

	Durée résiduelle							
Ventilation des dettes et créances selon leur durée résiduelle en K€	Jusqu'à un an	De plus de un an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016			
<u>Créances</u>								
Créances nées d'opérations d'assurance directe	364 654	0	0	364 654	240 20			
Créances nées d'opérations de réassurance	97 955	0	0	97 955	96 51			
Personnel	45	0	0	45	9.			
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	14 431	0	0	14 431	14 15			
Autres créances	28 466	0	0	28 466	14 36			
TOTAL	505 551	0	0	505 551	365 330			
<u>Dettes</u>								
Dettes sur opérations d'assurance directe	83 864	0	0	83 864	67 54			
Dettes sur opérations de réassurance	172 768	0	0	172 768	132 70			
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	47			
Dettes de personnel	5 120	0	0	5 120	4 510			
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	13 682	0	0	13 682	16 03			
Autres dettes	74 137	0	0	74 137	92 51			
TOTAL	349 570	0	0	349 570	313 78			

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises et les créances sur les adhérents et les intermédiaires. Les autres créances représentent les créances clients, fournisseurs, gestion déléguée ainsi que les comptes courants. Le montant brut du total des créances est déprécié à hauteur de 15 M€.

Les autres dettes enregistrent la part non libérée des placements à hauteur de 53 M€.

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres en K€	31/12/2016	Affectation du Résultat 2016	Augm. de capital et incorporation d'une partie de la PE au capital	Réserve de capitalisation	Transferts	Autres	31/12/2017
Capital social	37 302	0	0	0	0	0	37 302
Prime liée au capital social	269 437	0	0	0	0	0	269 437
Autres réserves	426 394	0	0	-3 982	0	49	422 461
Résultat de l'exercice 2016	27 772	-27 772	0	0	0	0	0
Report à nouveau	-7 515	20 973	0	0	0	0	13 458
Résultat de l'exercice 2017							26 257
Total fonds propres	753 390	-6 799	0	-3 982	0	49	768 915

Le capital social est composé de 2 486 820 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Le résultat constaté en 2016 soit 27 M€ a été affecté pour 13 M€ en report à nouveau, et 7 M€ à la distribution de dividendes conformément à la décision de l'Assemblée générale du 29 juin 2017.

PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Néant.

PASSIFS SUBORDONNES

Nature juridique	Montant (en M€)	Taux intérêt	Date d'émission	Echéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1,3	ТАМ	31/10/2003	Indéterminée	13 000 Titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

Provisions pour prestations à payer (PSAP) en K€	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sinistres à payer brutes	648 458	526 318
Prévisions de recours à encaisser	1 112	
Provisions pour prestations à payer nettes	647 346	524 949

Écarts de liquidation (PSAP y/c PM de rentes)

Ecarts de liquidation en K€	Exercice 2017 Brut hors cessions et hors acceptations
 (1) Provisions pour sinistres à payer au 01/01/2017 (2) Règlement sur exercices antérieurs (3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2017 (sur exercices antérieurs) 	1 819 724 294 210 1 431 531
Ecarts de liquidation (1) - (2) - (3)	93 983

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges en K€	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provisions pour litiges	546	152	195	503
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provision frais de santé	2 088	1 976	2 088	1 976
Provision pour médaille de travail	146	130	146	130
TOTAL	2 780	2 258	2 429	2 609

AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances en K€	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et comptes rattachés	45	94
sous total personnel et comptes rattachés	45	94
Créances fiscales et organismes sociaux Impôts/revenus et assimilés	13 667 765	
sous total état et organismes sociaux	14 431	
Fournisseurs	3 052	2 971
Comptes courants et autres	4 311	6 299
Débiteurs divers financiers	0	405
Débiteurs divers et autres	21 104	4 693
sous total fournisseurs et débiteurs divers	28 466	14 368
TOTAL	42 942	28 617

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes versées sur 2017.

Les comptes courants et autres comprennent principalement les soldes des comptes courants entre MUTEX et MUTEX Union (2 M \in) et celui entre MUTEX et la MER (2 M \in).

Autres dettes en K€	31/12/2016	31/12/2016
Autres emprunts, dépots et cautionnements reçus	0	0
sous total Autres empruts, depots et cautionnements reçus	0	0
-		
Personnel et comptes rattachés	5 120	4 510
sous total personnel et comptes rattachés	5 120	4 510
Dettes fiscales et organismes sociaux	11 230	10 597
Impôts/revenus et assimilés	2 451	5 440
sous total état et organismes sociaux	13 682	16 037
Fournisseurs	9 719	8 502
Comptes courants	493	705
Créditeurs divers financiers	53 749	67 023
Créditeurs divers et autres	10 176	16 281
sous total	74 137	92 511
TOTAL	92 938	113 058

Les créditeurs divers financiers enregistrent les décalages sur les opérations d'achats et de ventes de titres et la part non libérée des placements affectés aux engagements.

Au 31/12/2017, les dettes Fournisseurs correspondent principalement aux charges à payer pour 10 M€ contre 8 M€ en 2016.

Comptes de régularisation actif

Compte de régularisation Actif en K€	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et loyers courus non échus	66 117	69 374
Frais d'acquisition reportés	0	0
Différence sur prix de rembourement obligations côtées (décôtes)	304 941	267 139
Autres comptes de régularisation	2 844	8 359
TOTAL	373 901	344 872

Comptes de régularisation passif

Compte de régularisation Passif en K€	31/12/2017	31/12/2016
Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcôte)	50 694	40 318
Autres comptes de régularisation	72 382	17 628
TOTAL	123 076	57 945

INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Engagements reçus et donnés en K€	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	Total 2017
Engagements reçus	0	0	350 680	350 680
Créances assorties de garantie	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	0	0
Engagements réciproques	0	0	350 680	350 680
Engagements donnés	0	0	15 505	15 505
Avals, cautions et garanties de crédit	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	11 349	11 349
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	4 156	4 156
Valeurs appartenant à des mutuelles	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

Engagements reçus

Les engagements réciproques (351 M€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Engagements donnés

Les autres engagements sur actifs ou revenus (11,3 M€) correspondent à deux engagements d'investissement.

Le premier concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances immobilières hypothécaires en priorité sur le marché français. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 15 M€. Au 31/12/2017, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 4,2 M€ soit 28,2% de l'engagement total.

Le second concerne également un FCT de droit français qui investit dans des créances représentatives d'opérations de financement d'entreprises de taille moyenne ou intermédiaire, ou de financement ou de refinancement de l'acquisition de telles entreprises dans le cadre d'opérations avec effet de levier (LBO). Le montant de l'engagement total de MUTEX est 10 M€. Au 31/12/2017, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 7,1 M€ soit 71,2% de l'engagement total.

Les autres engagements donnés (4,2 M€) correspondent à l'engagement lié à la souscription du contrat d'assurance « Actifplus IFC »auprès de MUTAVIE.

Informations sur le compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS NON VIE EN K€	Domm Corpo Indiv	Domm Corpo Coll	Accept	TOTAL
	Cat 20	Cat 21	Cat 39	NON VIE
Primes acquises :				
Primes y compris variation de PANE	120 241	425 444	124 560	670 245
Variation des Primes non acquises	1 131			1 131
Charge des prestations :				
Prestations et frais payés (y compris indues)	52 934	326 534	123 069	502 537
Charge des provisions pour prestations et diverses	25 341	104 208	-13 031	116 518
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	43 096	-5 298	14 523	52 321
Frais d'acquisition	11 618	22 090		33 708
Autres Charges de gestion nettes	14 615	37 721	13 399	65 734
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	26 233	59 811	13 399	99 442
•				
Produit net des placements	14 287	39 425	5 110	58 822
Participation aux résultats	3 440	7 921	1 236	12 597
C - Solde Financier	10 848	31 503	3 874	46 225
Part des réassureurs dans les Primes acquises	58 235	77 340	24 297	159 872
Part des réassureurs dans les prestations payées	25 106	159 329	68 195	252 629
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	12 212	-88 301	-48 190	-124 279
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 661	1 043	-62	5 642
Commissions reçues des réassureurs	10 109	5 408	3 531	19 048
D - Solde de Réassurance	6 146	-138	823	6 831
Résultat technique (A-B+C+D)	21 564	-33 467	4 175	-7 728
Hors Compte :				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	7 119			7 119
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	8 249			8 249
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	44 005	328 931	131 670	504 605
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	46 071	276 347	66 777	389 195
Autres provisions techniques (clôture)		1 422 530		2 081 817
Autres provisions techniques (ouverture)		1 362 985		2 068 112

Opérations Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS VIE EN KE	Capi PU (ou V.L)	Capi PP	Ind + GO Tempo DC		Autres Indiv PP	Coll DC	Coll Vie	Op UC PU	Op UC PP	Op. collectives relevant de l'article L. 222-1	PERP	Accep	TOTAL
	Cat 01	Cat 02	Cat 03	Cat 04	Cat 05	Cat 06	Cat 07	Cat 08	Cat 09	Cat 10	Cat 11	Cat 19	VIE
Primes Charge des Prestations Charge des provisions d'ass vie et autres			35 769 29 520 3 434	98 177	59 682 93 311 -30 161	136 589 105 180 3 621			1 176 505 1 023			50 308 22 820 21 884	329 858 380 732 -82 145
provisions techniques Ajustement ACAV A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)			2 814	2	-3 468	27 788	-27	2 222 1 137	475 123			5 604	2 698 33 969
an colos el accepiers													
Frais d'acquisition Autres Charges de gestion nettes B - Charges d'acquisition et de gestion			3 759 2 097	1 020 3 569	7 278 -7 915	7 676 12 393		120 62	198 68			3 280	20 762 15 920
nettes			5 856	4 589	-637	20 069	3 077	183	265			3 280	36 682
Produit net des placements			831	48 252	37 781	12 800	22 151	672	349			13 046	135 883
Participation aux résultats C - Solde Financier			139 693		21 312 16 469	2 137 10 663	18 607 3 543	99 574	349			7 912 5 134	101 437 34 446
Primes cédées			12 935		-2 214	30 554	1 615						42 890
Part des réassureurs dans les charges de prestations			17 245		652	73 531	3 406						94 833
Part des réassureurs dans les charges de provisions			105		-2 112	-46 232	-1 882						-50 122
Part des réassureurs dans la participation aux résultats						2 071	501						2 572
Commissions reçues des réassureurs D - Solde de Réassurance			883 -5 298		-443 -311	1 218 -33	-						1 675 -6 069
Résultat technique (A-B+C+D)			2 949	-7 570	13 948	18 416	866	1 528	207			7 458	37 802
nesulai teolinque (A-DTOTD)			2 343	7 370	13 340	13410	000	1 320	201			7 430	J. 002
Hors Compte : Montant des rachats				47 313	7 268		4 549	1 384	44				60 558
Intérêts Techniques bruts de l'exercice Provisions Techniques brutes à la clôture de			105	40 574 1 671 409	18 989	3 468 446 199	15 463 770 108		12 632			5 399	83 998 4 734 149
l'exercice Provisions Techniques brutes à l'ouverture de													
l'exercice			24 361	1 681 957	1 316 464	443 388	769 299	23 473	11 609			438 698	4 709 250

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes aux cotisations brutes

Commissions assurance directe en K€	31/12/2017	31/12/2016
Assurance Vie	22 990	22 493
Assurance Non Vie	48 766	54 028
TOTAL	71 756	76 521

Ventilation des cotisations brutes

Ventilation des cotisations brutes en K€	31/12/2017	31/12/2016
Prime d'assurance directe en France	1 001 234	1 163 979
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	0	0
Prime d'assurance directe hors CEE	0	0
TOTAL	1 001 234	1 163 979

Entrées et sorties des engagements

Mouvements de portefeuille - Opérations brutes en K€	31/12/2017	31/12/2016
Entrées de portefeuille (primes)	5 863	2 324
Entrées de portefeuille (sinistres)	-91 672	-334
Sortie de portefeuille (primes)	-816	0
Sortie de portefeuille (sinistres)	-24 341	-14 676

Mouvements de portefeuille - Réassurance en K€	31/12/2017	31/12/2016
Entrées de portefeuille (primes)	3 257	0
Entrées de portefeuille (sinistres)	-22 864	-189 570
Sorties de portefeuille (primes)	0	-14
Sorties de portefeuille (sinistres)	-185 084	150 994

En 2017, les évolutions des postes « entrées de portefeuille sinistres » et « sorties de portefeuille sinistres » correspondent principalement au changement du schéma de réassurance sur le contrat UCANSS (- 153 828 $\rm K \in \)$ et à la résiliation du traité de cession global MUTEX (- 136 927 $\rm K \in \)$.

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

⊟éments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique en K€	31/12/2017	31/12/2016
Charge des provisions d'assurance vie Intérêts techniques Participation aux excédents incorporés directement Utilisation de la provision pour participation aux excédents	-76 456 82 943 104 16 457	
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	23 048	43 443

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

Provisions d'assurance vie et participation des adhérents en K€	31/12/2017	31/12/2016
A – Participation aux résultats totale	101 437	95 201
A1 – Participations attribuées à des contrats (y/c Π)	100 885	107 203
A2 – Variation de la provision pour participation aux bénéfices	552	-12 002
B – Participation aux résultats des contrats A331-3		
B1 – Provisions mathématiques moyennes	4 232 605	4 231 374
B2 – Montant minimal de la participation aux résultats	14 827	13 498
B3 – Montant effectif de la participation aux résultats	79 152	73 732
B3a – Participation attribuée aux contrats (у/с П)	78 599	79 943
B3b – Variation de la provision pour participation aux bénéfices	552	-6 212
· · · · ·		

^{*} La Variation de la provision pour participation aux excédents présentée en partie B correspond uniquement à la vie participative de MUTEX.

Pour l'exercice 2017, MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Ainsi, au 31 décembre 2017, le montant de la dotation règlementaire à la provision pour participation aux bénéfices est de 15 M€.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices est de 41 M€ au 31 décembre 2017, et MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter la dotation de l'année aux provisions mathématiques.

Pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2017, MUTEX utilisera une partie de la provision pour participation aux bénéfices existante (16 M€) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1^{er} janvier 2018.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2017	Total 2016
Revenus des participations	340	0	340	340
Revenus des placements immobiliers	82	1 368	1 451	638
Revenus des autres placements	1 257	153 045	154 301	156 568
Autres produits des placements	7 475	89 470	96 945	109 390
Total des produits de placements	9 154	243 883	253 037	266 935
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	4 273	4 273	4 558
Autres charges des placements	0	44 254	44 254	74 435
Total des charges de placements	0	48 527	48 527	78 992

Revenus financiers	31/12/2017
Revenus des placements en actions	1 189
Revenus des placements en obligations	136 735
Revenus des placements sur prêts	199
Revenus des dépôts de garantie	0
Autres revenus financiers	16 519
Revenus des placements immobiliers	1 451
Autres produits financiers	79 200
Sous Total	235 292
Plus-values sur actions	249
Plus-values sur obligations	7 065
Plus-values sur immobiliers	0
Plus-values sur autres placements	10 430
Réévaluations sur autres placements	1
Sous Total	17 745
Gains de change réalisés	0
Sous Total	0
TOTAL	253 037

Charges financières	31/12/2017
Intérêts sur dépôts réassureurs	7 002
Frais externes de gestion	388
Frais internes de gestion	3 885
Charges financières diverses	0
Autres charges des placements	22 453
Sous Total	33 728
Moins values en actions	0
Moins values en obligations	14 037
Moins-values sur immobiliers	0
Moins values sur autres placements	763
Réévaluations sur autres placements	0
Sous Total	14 800
Pertes de change réalisées	0
Sous Total	0
TOTAL	48 527

Produits nets des placements	31/12/2017
Affectation:	
Compte Technique Vie (voir clé de répartition)	135 883
Compte Technique Non Vie	58 822
Compte Non-Technique	9 805
TOTAL	204 510

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	31/12/2017	31/12/2016
Achats	537	526
Services extérieurs	35 534	36 335
Impôts, taxes et versements assimilés	5 085	5 232
Charges de personnel	53 500	52 456
Autres charges de gestion courante	6 070	3 890
Dotations aux amortissements et provisions	1 166	2 216
charges exceptionnelles de gestion	0	0
Transferts de charges d'exploitation	-571	700
TOTAL	404 220	404 255
TOTAL	101 320	101 355

Les charges par nature sont présentées après refacturations des charges communes gérées par MUTEX dans le cadre des groupements de fait entre MUTEX et MUTEX UNION. Les refacturations à MUTEX Union des charges communes gérées sont déduites dans le tableau cidessus au niveau des services extérieurs.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Autres produits et charges non techniques en K€	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits non techniques		
Variation PRE restant à constater	0	0
Reprises sur la réserve de capitalisation	2 645	7 755
Autres produits non techniques	1	3
Sous total autres produits non techniques	2 646	7 758
Autres charges non techniques		
Dotation Amortissement Actif incoporel	0	0
Dotations sur la réserve de capitalisation	5 237	3 066
Autres charges non techniques		0
Sous total autres charges non techniques	5 237	3 066
TOTAL	-2 591	4 692

<u>VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>

Résultat exceptionnel en K€	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionels		
Autres produits exceptionels	294	626
Sous total Produits exceptionnels	294	626
Charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	49	572
Sous total Charges exceptionnelles	49	572
TOTAL	246	54

CHARGES D'IMPOTS

254
251
U

Le montant du déficit reportable au 31/12/2017 dans MUTEX s'élève à 16 M€, contre 47 M€ à fin 2016.

Autres informations

GROUPE ET ENTITÉS LIÉES

Tableau des filiales et participations

Filiales & Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Quote-part du capital détenu au 31/12/2017	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus
OFIVALMO Partenaires		20-22 rue Vernier 75017 PARIS	16 360	2 188	34,00%	3 842	3 842
	S C.I. Mutualité de l'Isère	226 cours de la Libération 38000 Grenoble	14 702	1 833	15,50%	1 164	1 164

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

Opérations avec les entreprises liées ou avec un lien de	Е	ntreprises liée)S	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
participation en K€	Valeur brute	Provision	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur brute	Provision	Valeur nette au 31/12/2017
Placements						
Parts, actions	0	0	0	30 762	0	30 762
Bons, obligations	0	0	0	0	0	0
Autres titres ou dépôts	0	0	0	443 560	0	443 560
Créances						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
Prime à émettre	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaires et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	2 214	0	2 214
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations sur assurance directe	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaire et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	852	0	852
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : 585

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et du Directoire au titre ou à l'occasion de leurs fonctions du 01/01/2017 au 29/06/2017: **3,9 K€**

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions du 29/06/2017 au 31/12/2017: **0,4 K**€

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **Néant**.

Montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **Néant**.

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque du 01/01/2017 au 29/06/2017: **Néant**.

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque du 29/06/2017 au 31/12/2017 : **Néant**.

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : 4 156 K€ au titre du contrat d'assurance «Actiplus IFC» souscrit auprès de MUTAVIE, et 1 976 K€ au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.

Montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : **652 K€**. La comptabilisation du CICE conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013 et de l'ANCC du 23/05/2013, a été faite dans les comptes sociaux au crédit d'un sous-compte dédié de charges de personnel. Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, MUTEX l'utilise dans son intégralité à travers des efforts de formation, et de recrutement.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes 2017 : **190 K€ TTC.**

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre des services autres que la certification des comptes 2017 (attestations auprès des mutuelles assureurs du contrat UCANSS) : 5 K€ TTC.

4 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MUTEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions techniques brutes de réassurance

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 7 292 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

La nature et la méthode d'évaluation de ces provisions sont énoncées dans la note de l'annexe « Référentiel comptable et réglementaire ».

La société utilise, dans la détermination des provisions techniques de l'activité non-vie, des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés.

Les provisions mathématiques constituées au titre de l'activité vie sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères.

L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des paramètres et hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prise de connaissance des processus d'alimentation et de contrôle des modèles de projection des sinistres pour identifier et tester l'efficacité des contrôles clés afférents.
- Appréciation du caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions avec l'expérience de la société et les informations qui nous ont été communiquées et notamment les travaux de sensibilité aux jugements clés et les analyses de boni-mali.

- Réalisation de projections indépendantes sur certaines branches en sélectionnant notamment les branches significatives et incertaines dans leur développement et s'enquérir, le cas échéant, auprès de la direction pour comprendre et analyser les différences significatives.
- Evaluation du modèle actuariel de projection retenu par la société reflète sa meilleure estimation des provisions.
- Enfin, vérification du caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

<u>Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels</u>

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MUTEX par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la 1ère année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux

ur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.
ait à Courbevoie, le 1 ^{er} juin 2018
e Commissaire aux comptes
1 A Z A R S
CHRISTOPHE BERRARD

comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant